Rapport final
Assemblée Citoyenne 2025
Promotion de la santé et prévention

Universität Zürich[UZH] | UNIVERSITÉ DE GENÈVE | zda Zentrum für Demokratie Aarau | BRIDGE | Stiftung Mercator Schweiz

MENTIONS LÉGALES

Coordination de projet

Centre d'études sur la démocratie d'Aarau
Villa Blumenhalde
Küttigerstrasse 21
5000 Aarau

www.zdaarau.ch

Initiateurs : Daniel Kübler (Université de Zurich) et Nenad Stojanović (Université de Genève)

Contact :

info@zdaarau.ch

Rédaction :

Andri Heimann
Gabriel Pelloquin
Loïc Schwab

Conception :

Michael Gehrig (conception, illustration et photo)
Caroline Krajcir (photo)
Caroline Minjolle (portraits)
Herji (illustration résultats)
Marcel Sokoll (film)

Traduction:

comtexto AG
Matteo Pal
Alexis Dubout

Impression :

merkur medien ag
Gaswerkstrasse 56
4900 Langenthal

Informations complémentaires :

www.pnyx25.uzh.ch/fr

Table des matières

Éditorial ... 2

Qu'est-ce que l'Assemblée Citoyenne ? ... 3

Qui a participé à l'Assemblée Citoyenne ? ... 4

De quoi a discuté l'Assemblée Citoyenne ? ... 10

Comment s'est déroulée l'Assemblée Citoyenne ? ... 14

Les résultats de l'Assemblée Citoyenne 2025 ... 26

Contribution de l'Assemblée Citoyenne sur le thème « Promotion de la santé et prévention » ... 27

Informations sur le thème « Promotion de la santé et prévention » ... 28

Les propositions de réforme de l'Assemblée Citoyenne ... 30

Propositions de réforme rejetées ... 46

Les membres de l'Assemblée Citoyenne ... 56

À propos de l'Assemblée Citoyenne ... 58

ÉDITORIAL

Chères lectrices, chers lecteurs,

Partout dans le monde, les acquis démocratiques sont mis à mal, que ce soit par des tendances autoritaires, une polarisation de la société ou une perte de confiance dans les institutions politiques. Le nombre de personnes vivant dans des systèmes démocratiques n'a jamais été aussi faible depuis plus de trois décennies. Même dans les démocraties établies comme la Suisse, des fissures apparaissent : beaucoup de gens ne se sentent plus concernés par la politique ou ne se sentent pas suffisamment impliqués. C'est précisément dans de telles périodes qu'il est essentiel d'expérimenter de nouvelles formes de démocratie, des formes qui font entendre les différentes voix, créent un espace pour des discussions approfondies et renforcent la participation politique.

L'Assemblée Citoyenne 2025 s'inscrit dans cette démarche : elle permet à un groupe de 100 habitantes et habitants suisses tirés au sort d'élaborer ensemble des solutions à une question politique et sociale pertinente, sur la base d'informations fondées, en dialoguant avec des spécialistes et en échangeant de manière respectueuse. Le thème de l'Assemblée Citoyenne 2025 a été choisi dans le cadre d'un processus participatif impliquant des membres du monde politique et de la population. Il nous concerne tous : l'augmentation des coûts de la santé, l'accent étant mis sur le potentiel inexploité de la promotion de la santé et de la prévention.

Pendant cinq mois, les 100 membres tirés au sort de l'Assemblée Citoyenne se sont penchés assidument sur cette question : comment renforcer la promotion de la santé et la prévention afin de réduire les dépenses de santé à long terme ?

Ce que vous trouverez dans ce rapport va toutefois au-delà d'une simple liste de recommandations. C'est le fruit d'intenses discussions entre des personnes qui reflètent la population : Ils ont développé collectivement des principes directeurs novateurs, ont rassemblé des connaissances factuelles importantes pour servir de base a une discussion éclairée, ont formulé des arguments sur différents points de vue et ont pris position sur une série de propositions de réforme après les avoir murement réfléchies. L'Assemblée Citoyenne 2025 met ainsi en évidence des propositions de réforme soutenues par un échantillon éclairé de la population, afin de renforcer la promotion de la santé et la prévention en Suisse.

Nous vous invitons à vous pencher sur ces conclusions, à prendre position et à poursuivre la discussion. La question de savoir comment nous allons faire face à l'augmentation des coûts de la santé et comment nous allons promouvoir la santé de manière durable nous concerne toutes et tous et nécessite une discussion large et informée au sein du monde politique et de la société.

Nous vous souhaitons une lecture passionnante !

Daniel Kübler, Université de Zurich

Nenad Stojanović, Université de Genève

QU'EST-CE QUE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE ?

Le projet de recherche « Assemblée Citoyenne 2025 » des universités de Zurich et de Genève étudie de nouvelles formes complémentaires de démocratie. Une Assemblée Citoyenne est une forme de participation axée sur le débat, qui repose sur l'échange d'opinions et de perspectives. Les membres sont tirés au sort de manière aléatoire parmi la population afin de garantir une composition aussi diversifiée que possible.

Cette diversité doit permettre de mener des discussions très ouvertes et d'intégrer différents points de vue au débat. Les assemblées citoyennes offrent ainsi une plateforme complémentaire qui peut enrichir les processus politiques et la formation de l'opinion dans la société. Ce format est prometteur pour mener un discours constructif et respectueux au sein de la population sur un sujet controversé ou se trouvant dans une impasse politique.

Dans le cadre du projet, une Assemblée Citoyenne s'est tenue entre novembre 2024 et mars 2025 sur le thème de l'augmentation des coûts de la santé. Cette assemblée a réuni 100 habitantes et habitants de toute la Suisse tirés au sort. Ces personnes ont débattu dans les trois langues nationales avec l'aide d'une traduction simultanée.

Le Centre d'études sur la démocratie d'Aarau coordonne le projet de recherche. Une question centrale est de savoir si et comment les assemblées citoyennes peuvent créer un espace de discussion nuancé, favoriser la compréhension de différents points de vue et enrichir les débats démocratiques. En outre, le projet examine comment les résultats d'une Assemblée Citoyenne influencent la formation de l'opinion de personnes n'ayant pas participé directement aux discussions.

« Les assemblées citoyennes permettent aux citoyennes et citoyens d'échanger leurs perspectives, de surmonter les clivages et d'élaborer ensemble des propositions basées sur des faits. Ils complètent ainsi la démocratie suisse par une voix de la population dans les débats publics. »

Dr. Victor Sanchez-Mazas, Université de Genève

QUI A PARTICIPÉ À L'ASSEMBLÉE CITOYENNE ?

Les 100 membres de l'Assemblée Citoyenne ont été désignés de manière aléatoire entre avril et juin 2024, dans le cadre d'un tirage au sort en deux étapes. La sélection aléatoire a été guidée par trois grands principes :

1. Toutes les personnes de plus de 16 ans résidant en Suisse doivent avoir les mêmes chances d'être conviées à participer à l'Assemblée Citoyenne.
2. L'Assemblée Citoyenne doit refléter au mieux la diversité de la population suisse et inclure des personnes aux opinions et aux perspectives différentes.
3. L'Assemblée Citoyenne doit notamment représenter les voix qui utilisent moins les possibilités de participation institutionnelles (p. ex. élections et votations).

Tirage au sort de **27 000 personnes** de toute la Suisse

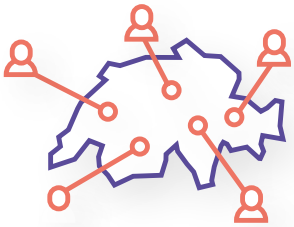

Invitation des personnes tirées au sort

22 000
+ 5000

Les personnes tirées au sort peuvent **s'inscrire**

1ère phase

SÉLECTION ALÉATOIRE ET COMPOSITION

Dans un premier temps, 27 000 personnes de plus de 16 ans et de toute nationalité ont été tirées au sort dans le cadre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique. Parmi elles, 22 000 ont reçu un courrier en avril 2024 les invitant à participer à l'Assemblée Citoyenne. Les personnes intéressées pouvaient s'inscrire pour la deuxième sélection aléatoire. Parmi les personnes invitées, 1 716 se sont inscrites pour participer à l'Assemblée Citoyenne. Cela correspond à un taux d'inscription de 7,8 %, ce qui peut être considéré comme un taux élevé pour un tel processus. Lors de leur inscription, les personnes ont fourni des informations sur leur âge, leur sexe, leur niveau d'éducation, leur région et leurs opinions politiques.

Outre ces 22 000 personnes, 5 000 autres personnes ont reçu le questionnaire sur le format et le choix du thème, sans être explicitement invitées à participer à l'Assemblée Citoyenne. Parmi ce groupe, qui a servi de groupe de contrôle pour l'invitation, 288 personnes ont manifesté leur intérêt à participer à l'Assemblée Citoyenne (soit un taux plus faible de 5,7 %, conformément à nos attentes).

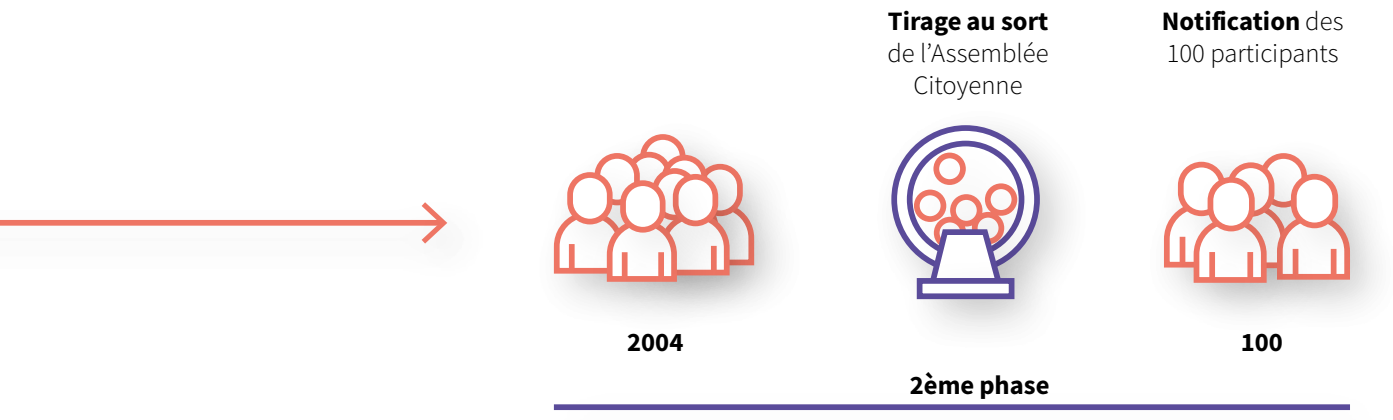

Sur la base de ces 2004 personnes intéressées, 100 personnes ont été tirées au sort lors d'une réunion publique en juin 2024 pour participer à l'Assemblée Citoyenne[1]. Pour ce faire, nous avons eu recours à un logiciel open source de l'organisation britannique à but non lucratif *Sortition Foundation*. L'utilisation de ce logiciel a permis de tirer au sort un groupe de 100 personnes aux opinions et aux expériences différentes, dont la composition était aussi diversifiée que possible en matière d'âge, de sexe, de formation, d'opinion politique, de comportement de vote, de lieu de résidence et de région de résidence. La période entre le tirage au sort en juin et le lancement effectif de l'Assemblée Citoyenne en novembre étant plutôt longue, plusieurs personnes se sont désistées et ont dû être remplacées. Grâce à de nouveaux tirages au sort minutieux, cela s'est fait sans que la composition des membres ne soit modifiée au regard des critères de sélection aléatoire. Les diagrammes montrent que le tirage au sort en deux étapes a permis dans l'ensemble de refléter la diversité de la population résidente suisse.

SEXE

Alors que davantage d'hommes s'étaient inscrits à l'Assemblée Citoyenne, le deuxième tirage au sort a permis de compenser cette disparité.

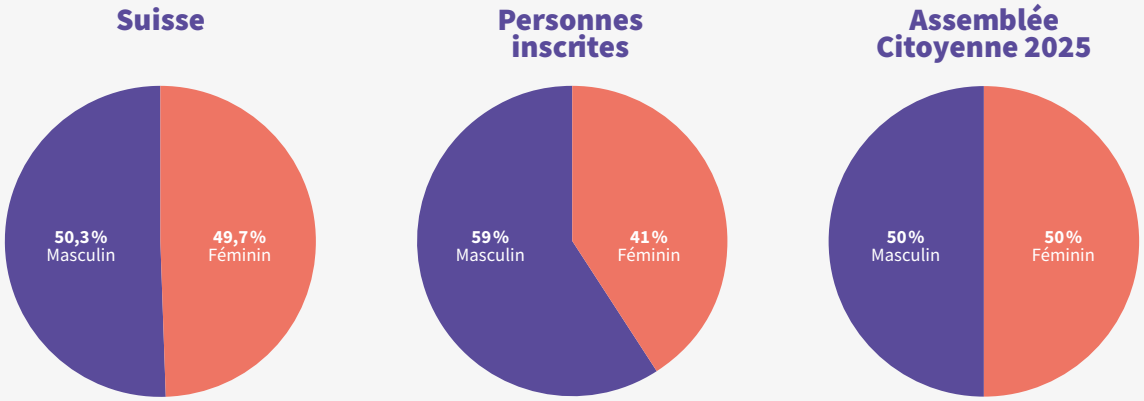

AGE

La tranche d'âge des « 25-39 ans » est légèrement sous-représentée dans l'Assemblée Citoyenne par rapport à la population totale, tandis que la tranche des « 40-64 ans » est légèrement surreprésentée.

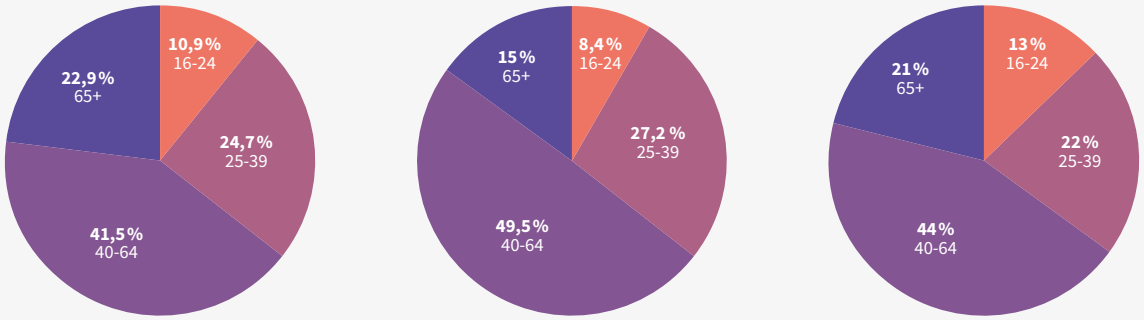

1 L'expérience montrant que les personnes tirées au sort ne confirment pas toutes leur participation, un nouveau tirage au sort doit être effectué lors de tels processus. Afin de limiter la nécessité de tirage au sort supplémentaire, 110 personnes (10 « en trop ») ont été tirées au sort en juin 2024.

Sources des chiffres de la population :

Âge et sexe : *https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/kataloge-datenbanken.assetdetail.26565301.html*
Éducation : *https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bildung-wissenschaft/bildungsstand.assetdetail.30148618.html*
Attitude politique : *https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/wirtschaftliche-soziale-situation-bevoelkerung/soziale-situation-wohlbefinden-und-armut/subjektives-wohlbefinden-und-lebensbedingungen/politik.assetdetail.30526475.html*
Participation politique : *https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/spsr.12178*
Répartition géographique : *https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/de/17223_12361_3191_227/26733.html*
Répartition régionale : *https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bevoelkerung/stand-entwicklung.assetdetail.27965833.html*

FORMATION

Le critère « niveau d'éducation » a représenté un défi particulier pour obtenir une image aussi diversifiée que possible : Les personnes sans formation post-scolarité obligatoire participent moins souvent à la vie politique et sont plus difficiles à mobiliser, tandis que les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé sont politiquement plus engagées que la moyenne. Le deuxième tirage au sort a permis de corriger en grande partie cette disparité. Il subsiste toutefois une légère sous-représentation des personnes sans formation post-scolarité obligatoire au sein de l'Assemblée Citoyenne.

Suisse

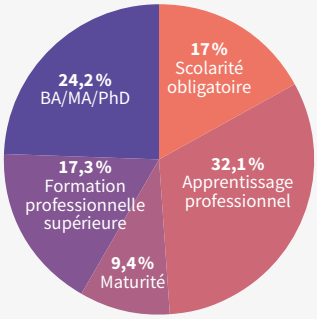

Personnes inscrites

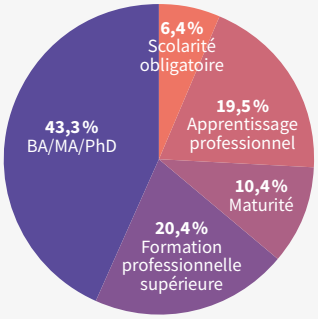

Assemblée Citoyenne 2025

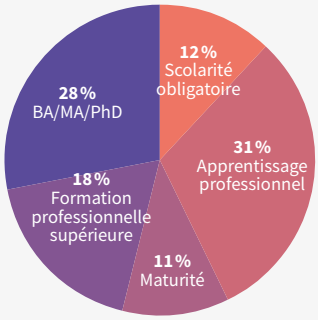

COMPORTEMENT DE VOTE

Le même défi s'est présenté pour le critère « comportement de vote ». Les personnes qui participent toujours aux élections et aux votations se sont déclarées plus souvent prêtes à participer à l'Assemblée Citoyenne que celles participant rarement ou jamais aux élections et aux votations. Malgré des corrections importantes, il subsiste une légère sous-représentation au sein de l'Assemblée Citoyenne de personnes ne votant que rarement ou jamais.

Suisse

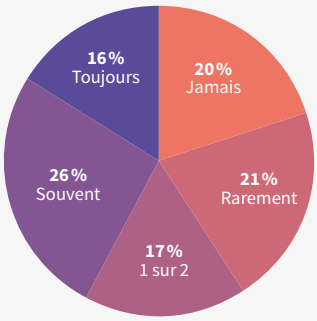

Personnes inscrites

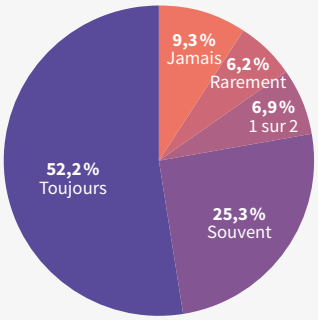

Assemblée Citoyenne 2025

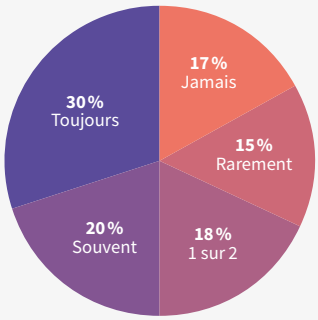

OPINION POLITIQUE

Afin de permettre une diversité d'opinions aussi large que possible au sein de l'Assemblée Citoyenne, les membres ont également été interrogés sur leurs opinions politiques. Cela a permis d'assurer que des personnes de tout l'éventail politique, de la gauche à la droite, soient représentées de manière aussi équilibrée que possible au sein de l'Assemblée Citoyenne.

Suisse

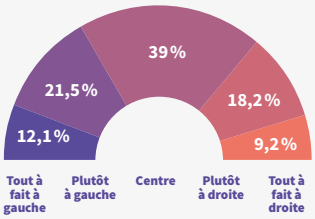

Personnes inscrites

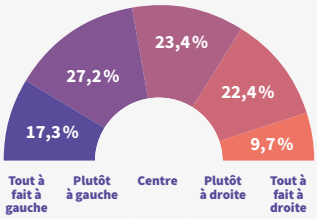

Assemblée Citoyenne 2025

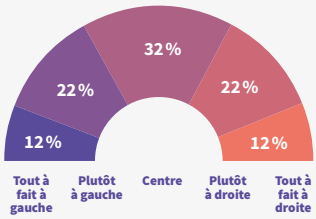

LIEU DE RÉSIDENCE

L'environnement résidentiel a été répertorié par zones urbaines, intermédiaires et rurales, ainsi que par régions. Une répartition aussi homogène que possible a été recherchée, la Suisse centrale et le Tessin étant légèrement surreprésentés.

Suisse

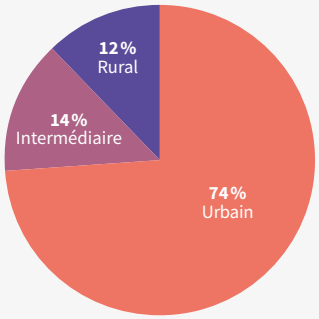

Personnes inscrites

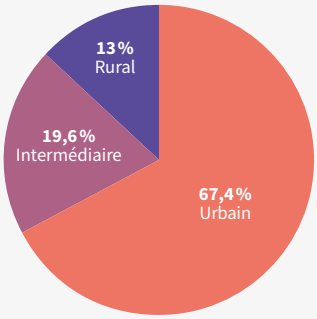

Assemblée Citoyenne 2025

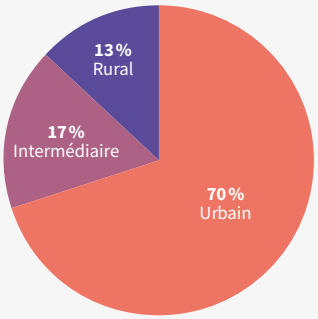

REGION DE RÉSIDENCE

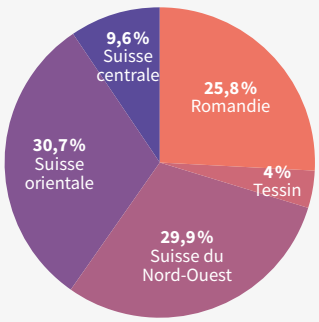

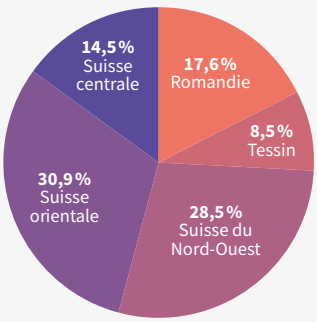

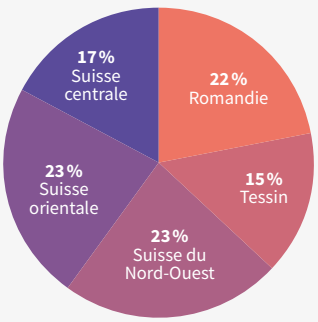

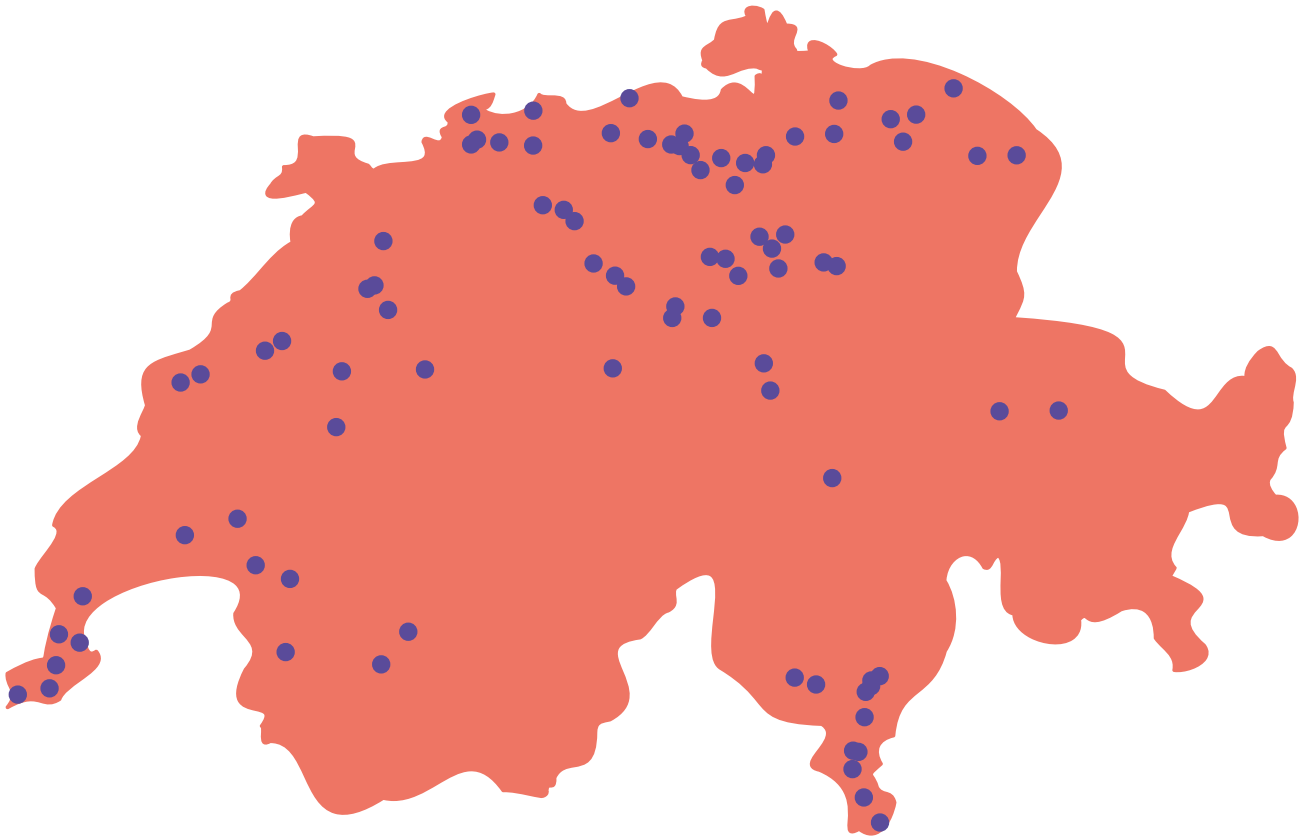

Dans l'ensemble, l'Assemblée Citoyenne reflète de manière authentique la diversité des opinions et des origines de la population suisse grâce au tirage au sort en deux étapes.

Au cours du processus (mi-novembre 2024 à fin mars 2025), 9 membres au total ont quitté l'Assemblée Citoyenne. Deux membres se sont désistés pour des raisons personnelles après le week-end de lancement, à la mi-novembre 2024. En janvier 2025, trois autres personnes se sont désistées pour des raisons familiales et personnelles. En outre, quatre membres n'ont pas assisté au week-end de lancement ni aux réunions en ligne qui ont suivi, ce qui a conduit l'équipe de projet à les exclure de l'Assemblée Citoyenne.

DE QUOI A DISCUTÉ L'ASSEMBLÉE CITOYENNE ?

Le choix du thème pour l'Assemblée Citoyenne s'est fait dans le cadre d'un processus transparent et largement soutenu. Fin 2023, l'équipe de projet a présélectionné onze thèmes possibles. Elle a tenu compte de l'adéquation de ces thèmes pour une Assemblée Citoyenne, mais aussi des enquêtes sur les principales préoccupations de la population suisse, comme le baromètre des préoccupations. Dans un deuxième temps, tous les groupes politiques représentés au Parlement national ont été consultés afin de faire part de leurs priorités. Sur la base de ces contributions, cinq thèmes ont été retenus : « Financement de la prévoyance vieillesse », « Augmentation des coûts de la santé », « Approvisionnement énergétique », « Politique de neutralité » et « Relations de la Suisse avec l'Europe ».

LE POINT DE DÉPART DES DISCUSSIONS : L'AUGMENTATION DES COÛTS DE LA SANTÉ

En avril 2024, 27 000 personnes de toute la Suisse ont été invitées par courrier à s'exprimer au sujet de l'Assemblée Citoyenne (voir *Sélection aléatoire et composition*). Chaque personne contactée pouvait choisir l'un des cinq thèmes proposés pour la discussion au sein de l'Assemblée Citoyenne. Parmi les 5 106 personnes qui ont participé à l'enquête, 41,6 % ont choisi le thème « Augmentation des coûts de la santé », loin devant les autres thèmes.

L'équipe de projet fait une présélection
(11 thèmes)

- Adaptation du système de milice
- Extension des droits des citoyennes et citoyens
- Garantir l'approvisionnement énergétique
- Financement de la prévoyance vieillesse
- Protection du climat en Suisse
- Politique de neutralité de la Suisse
- Augmentation des coûts de la santé
- Augmentation du coût de la vie (pouvoir d'achat)
- Relations entre la Suisse et l'Europe
- Avenir du fédéralisme
- Immigration en Suisse

Les partis politiques donnent la priorité
(5 thèmes)

- Garantir l'approvisionnement énergétique
- Financement de la prévoyance vieillesse
- Politique de neutralité de la Suisse
- Augmentation des coûts de la santé
- Relations entre la Suisse et l'Europe

La population choisit le thème

Coûts de la santé en hausse

Les personnes interrogées ont le plus souvent justifié leur choix de thème par la charge financière croissante que représentent les dépenses de santé pour les ménages, qui sont difficiles à supporter pour une grande partie de la population. Beaucoup ont également vu dans l'Assemblée Citoyenne une occasion de mener une discussion axée sur la recherche de solutions, sans l'influence de groupes d'intérêt, afin de donner de nouvelles impulsions. Le degré d'implication de la population a également joué un rôle important dans le choix : l'ensemble des habitantes et des habitants sont directement concernés par les soins de santé et l'augmentation des coûts de la santé et ce sujet les touche donc personnellement.

La population fait part de ses préoccupations, de ses préférences & de ses idées

- Lobbying au parlement
- Plus de responsabilité individuelle : premiers soins en pharmacie ou en droguerie
- Conseil de santé indépendant, élu par le peuple
- Exiger la prévention – y compris dans les soins de base
- Éviter les consultations inutiles, soulager le personnel soignant
- Meilleure coordination des prestations
- Taxe forfaitaire pour les consultations inutiles à l'hôpital
- Prix des médicaments
- Améliorer et renforcer le financement de la prévention et de la promotion de la santé
- Visites inutiles chez les spécialistes

Interface à réalisé une analyse du débat politique avec 5 thèmes :

- Assurance de base
- Hôpitaux
- Promotion de la santé et prévention
- Expansion de la quantité
- Coordination des soins

Assurance de base

Hôpitaux

Promotion de la santé et prévention

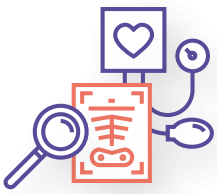

Expansion de la quantité

Coordination des soins

L'Assemblée Citoyenne choisit le thème

Promotion de la santé et prévention

PARTICIPATION DE LA POPULATION

Après avoir choisi le thème de « l'augmentation des coûts de la santé », l'équipe de projet a mené une enquête en ligne. Dans le cadre de cette participation ouverte, publiée sur le site Internet du projet et accessible sans restriction, toutes les personnes intéressées ont pu faire part de leurs préoccupations, de leurs idées et de leurs points de vue sur le sujet. L'enquête, basée sur le logiciel All Our Ideas, était disponible en trois langues. Elle invitait les personnes interrogées à classer par ordre de priorité les questions relatives à l'augmentation des coûts de la santé pour l'Assemblée Citoyenne et à soumettre leurs propres propositions pour la discussion au sein de l'Assemblée Citoyenne.

Au total, 881 personnes ont participé à l'enquête et ont exprimé plus de 40 000 votes. Les résultats de l'enquête ont mis en évidence les principales préoccupations de la population dans le domaine de la santé, avec des différences observées entre les différentes régions linguistiques. En Suisse alémanique, l'accent a été mis sur l'influence des groupes de pression, le renforcement de la responsabilité individuelle et la réduction des visites médicalement non nécessaires chez des spécialistes. L'encouragement de la prévention et de la promotion de la santé dans l'assurance de base a également été jugé important. En Suisse romande, l'attention s'est portée sur la charge financière des ménages et le manque de personnel soignant. L'amélioration du financement des prestations de prévention et une meilleure coordination des prestations médicales ont été également souvent citées. En Suisse italienne, ce sont surtout la charge financière des ménages et la complexité du système de santé qui ont été considérées comme problématiques. La planification et le financement des hôpitaux ainsi que la réduction des visites médicalement non nécessaires chez des spécialistes ont également été cités. Les résultats montrent que, toutes régions confondues, des réformes sont nécessaires pour améliorer l'accessibilité et l'efficacité des soins de santé.

ANALYSE DE CHAMP POLITIQUE/BASE TECHNIQUE

Parallèlement à la participation publique, *Interface Politikstudien Forschung Beratung AG* a été chargée de fournir des conseils techniques aux responsables du Centre d'études sur la démocratie d'Aarau (ZDA). Une analyse du champ politique sur le thème de « Augmentation des coûts de la santé », rédigée par Interface, a servi de base à l'équipe de projet pour préparer le programme de l'Assemblée Citoyenne. L'analyse a identifié cinq domaines thématiques qui sont étroitement liés à l'augmentation des coûts de la santé :

- Davantage de traitements et d'interventions (extension des volumes)
- Assurance de base complexe (structure de l'AOS)
- Nombreux hôpitaux
- Manque de coordination des soins
- Potentiel inexploité de la promotion de la santé et de la prévention

Il y a eu de nombreux recoupements entre l'analyse du champ politique et la participation ouverte. Tous les thèmes abordés dans l'analyse de champ politique ont également été mentionnés dans la participation de la population. Ces recoupements significatifs ont conforté l'équipe de projet dans sa décision de se concentrer sur les cinq thèmes de l'analyse de champ politique.

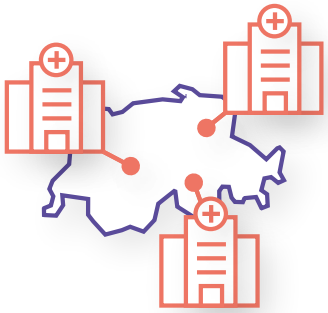

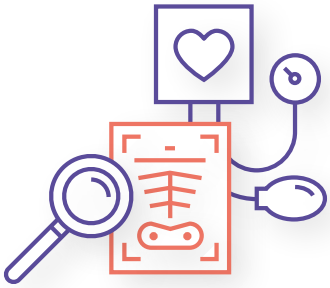

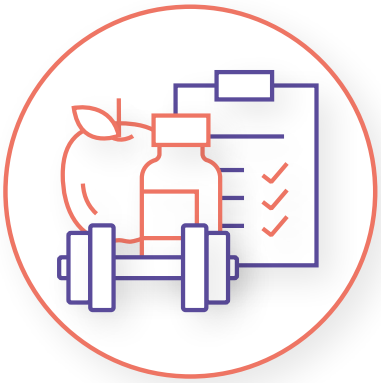

LE THÈME DE DISCUSSION : « PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION »

Les cinq thèmes ont été présentés aux membres lors du week-end de lancement à Zurich en novembre 2024, dans le but d'en choisir un pour poursuivre la discussion. Cette nouvelle restriction thématique était nécessaire pour que l'Assemblée Citoyenne puisse utiliser au mieux son temps et se consacrer à des questions spécifiques au sein d'un même domaine. Après avoir longuement débattu des cinq thèmes, l'Assemblée Citoyenne a décidé de discuter du potentiel inexploité de la « promotion de la santé et de la prévention » (voir *Week-end de lancement*).

« Si nous concentrons davantage nos forces sur la préservation de la santé, nous pouvons non seulement réduire les coûts, mais aussi améliorer la qualité de vie des gens. »

Urs Waber, Participant

COMMENT S'EST DÉROULÉE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE ?

MÉTHODE DE TRAVAIL

L'Assemblée Citoyenne s'est réunie pendant trois week-ends à Zurich, Neuchâtel et Berne, puis lors de quatre réunions en ligne. Avant le début de l'Assemblée Citoyenne, les membres n'avaient rien à préparer. Ils devaient surtout partager leurs points de vue, leurs connaissances générales et leurs expériences personnelles avec le système de santé.

Le processus était sans parti pris et délibératif. Les discussions entre les membres, préparées et animées avec professionnalisme par Interface, ont joué un rôle central. Une grande importance a été accordée à une atmosphère agréable et respectueuse. Tous les membres ont eu la parole à part égale, ont écouté les différents points de vue, ont soigneusement pesé les arguments, ont développé ensemble des solutions et ont finalement élaboré une position commune.

Il était important que l'Assemblée Citoyenne discute de propositions de réforme faisant déjà partie du discours politique et social sur le thème de la promotion de la santé et de la prévention. Cette approche a permis de garantir la pertinence des résultats et leur intégration possible avec des débats actuellement en cours.

SOUTIEN PAR DES SPÉCIALISTES ET APPLICATION D'APPRENTISSAGE

Pour soutenir le processus, des personnes issues de différentes institutions et ayant une expertise thématique ont été consultées en plus d'Interface. Lors des différentes réunions, les spécialistes se sont tenus à la disposition des membres de l'Assemblée Citoyenne pour répondre directement à leurs questions et ont apporté des contributions spécifiques sur le fond. (Pour un aperçu des personnes présentes lors des différentes réunions, voir : *Accompagnement thématique).*

Outre l'accompagnement par des spécialistes, l'équipe de projet a mis en place, en collaboration avec l'association Carbon Copy, une application d'apprentissage « @gora » que les membres de l'Assemblée Citoyenne pouvaient utiliser librement. L'application servait à fournir des informations sur le système de santé et les cinq domaines thématiques abordés lors de la préparation et du suivi des réunions. Au total, l'application a été utilisée par 71 membres, dont 30 ont utilisé tous les contenus de l'application.

LE WEEK-END DE LANCEMENT À ZURICH : INFORMATIONS ET CHOIX DU THÈME PRINCIPAL « PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION »

Lors du week-end de lancement à l'université de Zurich, les 100 membres ont fait connaissance et ont reçu un aperçu des objectifs et du déroulement de l'Assemblée Citoyenne. Deux conférences ont ensuite été données, intitulées « Introduction au système de santé suisse » (Chantal Grandchamp, Unisanté) et « En quoi consistent les coûts de la santé ? » (Andreas Balthasar, *Interface*).

L'après-midi, les membres ont pu approfondir les informations transmises. Lors d'une « place de marché » interactive, chacun des cinq thèmes (extension des volumes, assurance de base, hôpitaux, coordination des soins, promotion de la santé et prévention) avait son stand d'informations tenu par deux spécialistes. Les membres ont pu s'informer en discutant avec les spécialistes présents, poser leurs questions et faire part des aspects qu'ils considéraient comme importants dans les différents thèmes.

Le dimanche, les membres de l'Assemblée Citoyenne ont défini les principes d'une bonne coopération, citant des valeurs comme le respect, l'acceptation, la disposition au compromis, la confiance, mais aussi la joie et l'humour. Une discussion sur ce qui avait été entendu la veille a suivi, ainsi qu'une intervention sur les « conflits d'objectifs dans la politique de santé » (Andri Heimann, *Centre d'études sur la démocratie d'Aarau*).

RESPECT ET ACCEPTATION

Chaque personne peut s'exprimer (à la première personne « je »)
Chaque personne est écoutée activement et sans préjugés
Chaque personne a le droit à la parole

Base de connaissances commune

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DISPOSITION AU COMPROMIS

EXPLOITATION DU POTENTIEL ET CONFIANCE

En soi-même
Dans l'environnement (dans le groupe)

JOIE, ENTHOUSIASME ET HUMOUR

L'après-midi, l'Assemblée Citoyenne a pris une première décision collective. Afin de tenir compte de la complexité du sujet, l'Assemblée Citoyenne a choisi un axe sur lequel les discussions ultérieures devaient se concentrer. Dans un premier temps, les membres ont classé les cinq thèmes par ordre de priorité à l'aide de l'outil « Mentimeter », dans l'ordre suivant :

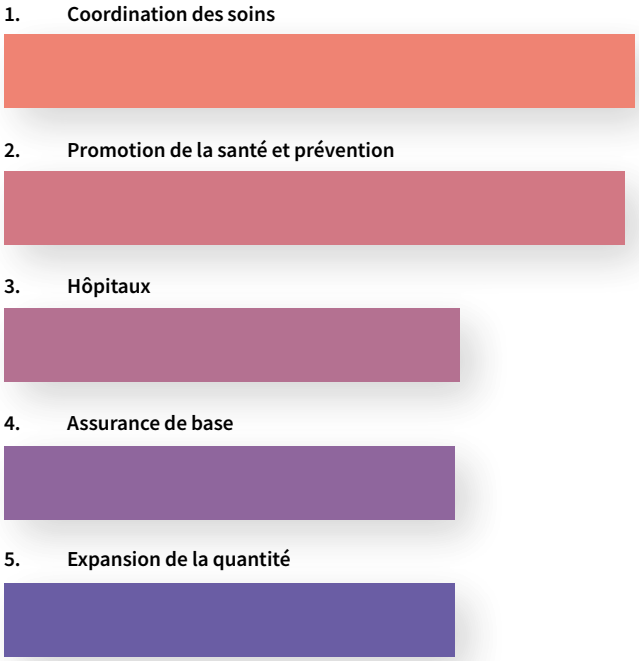

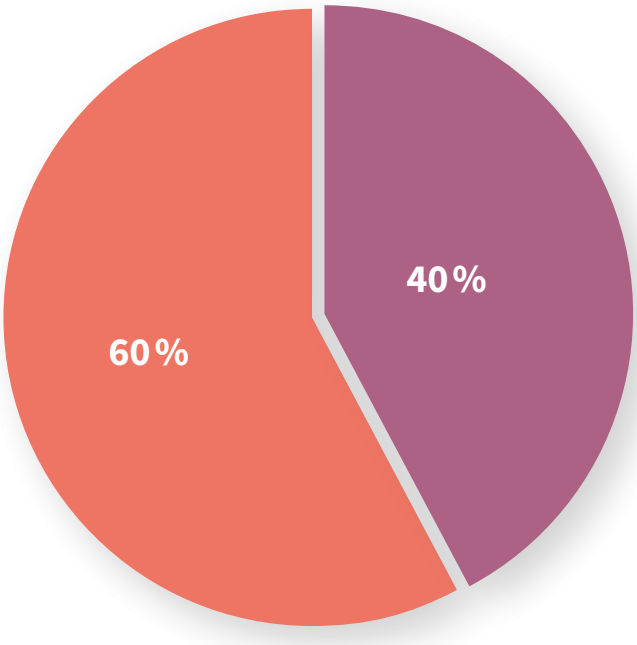

Dans un deuxième temps, un second tour a été organisé entre les deux premiers thèmes « Coordination des soins » et « Promotion de la santé et prévention ». 60 % des membres présents ont alors choisi d'approfondir le thème de la promotion de la santé et de la prévention.

Coordination des soins

Promotion de la santé et prévention

Une fois le thème choisi, les membres se sont réunis pour la première fois en groupes régionaux, au sein desquels ils allaient collaborer lors des prochaines réunions en ligne.

RÉUNIONS EN LIGNE 1 À 3

Au cours des trois réunions en ligne qui ont suivi, les membres ont approfondi le sujet en cinq groupes régionaux : Suisse du nord-ouest, Suisse orientale, Suisse romande, Tessin et Suisse centrale.

Lors de la première réunion en ligne, les questions suivantes ont été abordées : quels sont les aspects dont nous devons tenir compte en matière de coûts de la santé ? Quelles sont les propositions de réforme déjà existantes dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention ? Quels sont les arguments pour et contre et comment les évaluons-nous ? Il a été fait référence aux propositions de réforme possibles qui avaient déjà été mentionnées sur la base de l'analyse de champ politique lors de la « place de marché » du week-end de lancement. Pour le thème « Promotion de la santé et prévention », ont été cités :

- le développement de la promotion de la santé et de la prévention au niveau national, par exemple grâce à
  - une loi nationale sur la santé, qui ancre l'importance de la prévention au niveau national,
  - ou l'intégration de nouvelles mesures préventives dans l'assurance de base (AOS) ;
- l'encouragement d'incitations à la promotion de la santé et à la prévention par le biais d'un budget global pour les traitements ambulatoires ;
- ou le renforcement des interdictions et taxes concernant le tabac et l'alcool.

À cela se sont ajoutées les idées et les propositions de réformes possibles que les membres avaient rassemblées lors du week-end de lancement. Sur cette base, les sept propositions de réforme suivantes ont été discutées lors de la première réunion en ligne :

1. renforcer la promotion de la santé et la prévention au niveau national (loi sur la santé)
2. intégrer des mesures préventives dans l'assurance de base (AOS)
3. renforcer les incitations à la promotion de la santé et à la prévention grâce à un budget global
4. renforcer les interdictions et les taxes sur le tabac et l'alcool
5. incitations à la prévention et à la promotion de la santé (récompenser les comportements sains)
6. informer, sensibiliser et éduquer (renforcement des compétences en matière de santé)
7. responsabiliser les employeurs.

Lors de la deuxième réunion en ligne, les groupes régionaux ont été accompagnés par des spécialistes qui ont apporté de précieuses contributions, ont discuté avec les membres et les ont aidés à combler leurs lacunes en matière de connaissances. Les aspects centraux ont été résumés de manière claire et concise à l'aide d'une présentation PowerPoint.

À la fin de la troisième réunion en ligne, les bases du week-end de discussion à Neuchâtel étaient posées. Les arguments pour et contre les différentes propositions ont été rassemblés et compilés dans un « argumentaire ».

LE DEUXIÈME WEEK-END À NEUCHÂTEL : DISCUSSION

Forte de sa bonne compréhension de la situation de départ et d'un aperçu des différentes propositions de réforme, l'Assemblée Citoyenne s'est réunie pour la deuxième fois en plénière à l'Université de Neuchâtel en février 2025. Le week-end de discussion a été marqué par des échanges et des débats avec des actrices et acteurs du monde politique et du secteur de la santé, afin de mettre en lumière différents points de vue et différentes approches. L'Assemblée Citoyenne a également continué à travailler sur les propositions concrètes de réforme.

Suite à la présentation en séance plénière de l'état d'avancement des travaux des groupes régionaux, les membres ont pris part à une « place de marché » interactive. Ils ont pu s'informer sur l'état des discussions concernant les différentes propositions de réforme, faire part de leurs remarques et poser leurs questions.

L'après-midi, les membres ont discuté en groupes avec des actrices et acteurs du monde politique et du secteur de la santé des différentes propositions de réforme et des idées qu'ils avaient élaborées jusqu'à présent (voir *Accompagnement thématique*). Les discussions se sont déroulées en deux tables rondes animées par un modérateur. Pour chaque proposition de réforme, deux personnes représentantes étaient présentes : l'une favorable à la proposition, l'autre critique à son égard. Cela a permis de garantir des discussions contrebalancées sur les propositions de réforme. Les propositions de réforme ont été en partie élargies, reformulées et complétées par de nouvelles propositions. Un échange ouvert a ensuite eu lieu en séance plénière, au cours duquel des personnes de tous les groupes politiques représentés au Parlement national ont formulé leurs points de vue, puis ont répondu aux questions de l'Assemblée Citoyenne.

Le dimanche, les membres se sont d'abord penchés sur la question générale des principes directeurs qu'ils souhaitaient défendre en tant qu'Assemblée Citoyenne. En petits groupes, ils ont discuté de la question suivante : « Que voulons-nous accomplir en tant qu'Assemblée Citoyenne ? » (voir *Contribution de l'Assemblée Citoyenne sur le thème « Promotion de la santé et prévention »*). Les membres ont ensuite travaillé en groupes et ont développé, concrétisé et adapté les propositions de réforme sur la base des discussions de la veille.

Barbara Gysi
Présidente de la Commission de la sécurité sociale et de la santé CSSS du Conseil national & conseillère nationale PS

« L'Assemblée Citoyenne contribue de manière importante à rapprocher la politique et la société. Pour moi, c'était très précieux de pouvoir discuter avec les membres en dehors des comités habituels. »

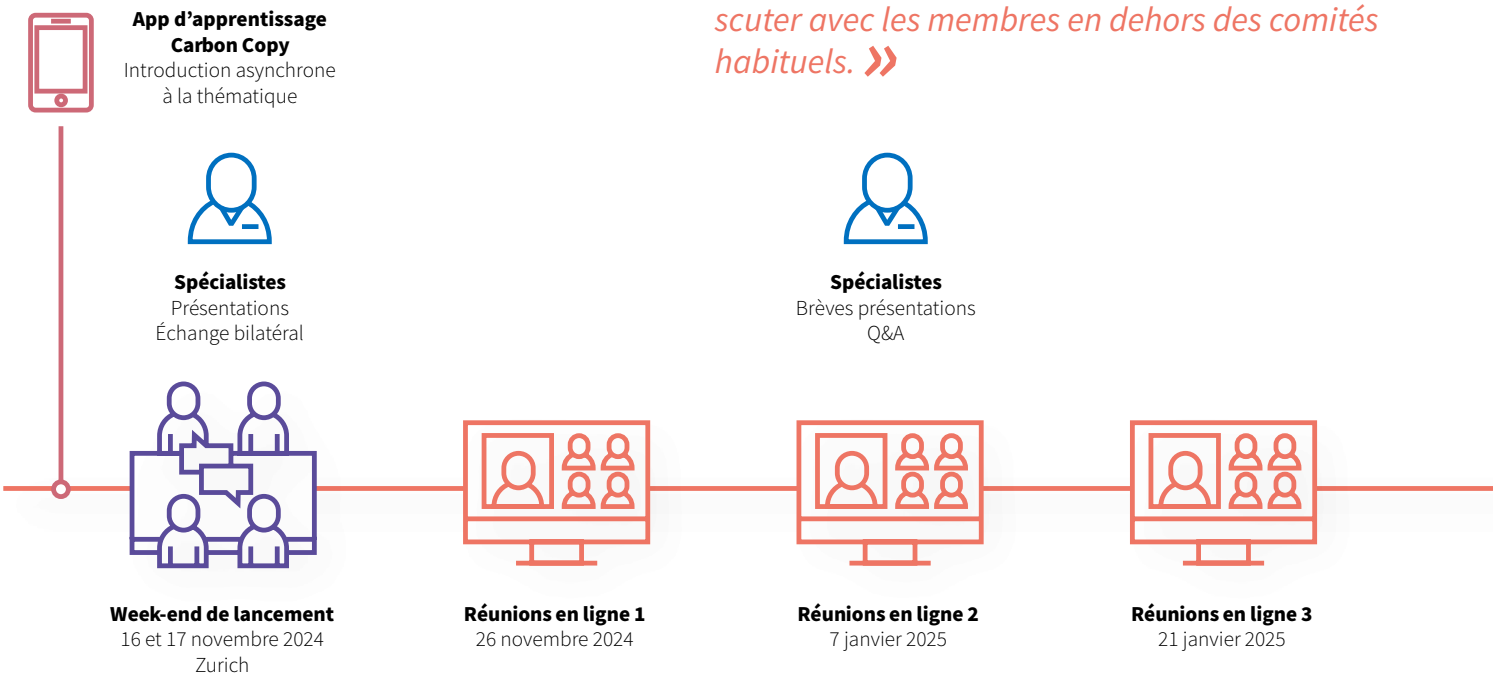

L'après-midi, 14 propositions de réforme élaborées jusque-là ont été présentées et discutées en plénière. L'Assemblée Citoyenne a ensuite décidé quelles propositions étaient suffisamment concrètes et compréhensibles pour pouvoir les traiter plus avant lors de la dernière réunion en ligne et du week-end de clôture. Après ces discussions en plénière, dix propositions au total ont été retenues pour la suite des débats. Ont été rejetées une proposition visant à promouvoir les médecines alternatives, l'introduction de budgets globaux pour les prestations de santé, le renforcement des incitations financières et des systèmes de récompense, ainsi qu'une proposition visant à inciter la population à faire plus d'exercice physique par l'organisation d'événements.

Bettina Balmer
Conseillère nationale PLR

« Le grand engagement des membres m'a impressionné. Leurs perspectives sur la promotion de la santé et la prévention étaient précieuses et montrent différentes tendances politiques, mais aussi l'importance d'un dialogue entre la population et la politique. »

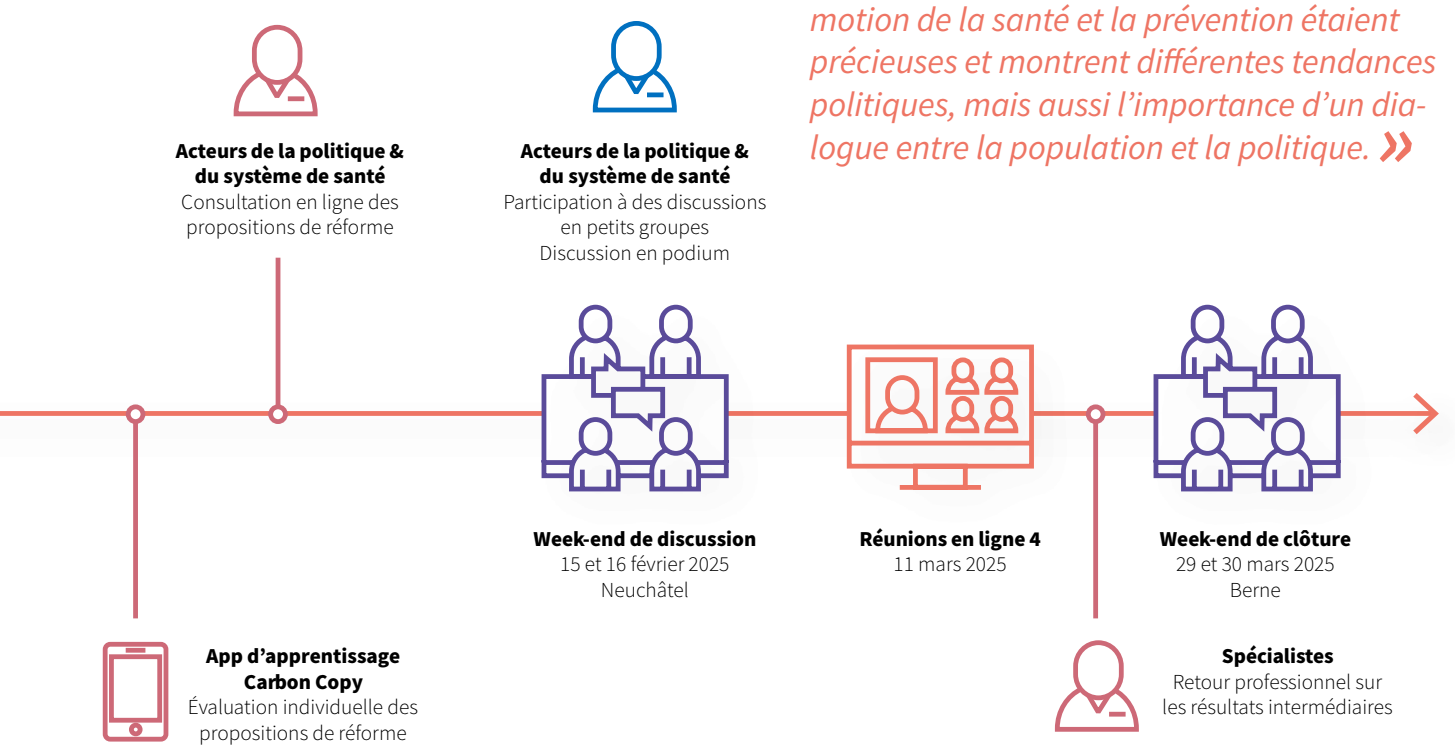

RÉUNION EN LIGNE 4

Lors de la quatrième et dernière réunion en ligne, les discussions ont été affinées et les membres ont travaillé sur le rapport final. À la fin du deuxième week-end, les résultats intermédiaires consolidés ont été remis à des spécialistes pour qu'ils les commentent et les classent (voir *Accompagnement thématique*). Sur la base de ces retours, les membres se sont attelés, en petits groupes, à la tâche de développement et de concrétisation de l'une des dix propositions de réforme. Les membres ont également recensé les connaissances factuelles qu'ils estimaient les plus importantes : « Que faut-il savoir sur la promotion de la santé et la prévention ? » (voir *Informations sur le thème « Promotion de la santé et prévention »*).

LE WEEK-END DE CLÔTURE À BERNE : PRISE DE DÉCISION

Lors du week-end de clôture à Berne, l'Assemblée Citoyenne a pris position sur les différentes propositions de réforme et validé les résultats.

Samedi, l'Assemblée Citoyenne s'est réunie dans la salle du Conseil national au Palais fédéral et a finalisé les différents chapitres du rapport final lors d'un débat en séance plénière. Dans la matinée, les membres se sont à nouveau penchés sur les questions suivantes : quels objectifs se fixer en tant qu'Assemblée Citoyenne ? Quelles sont les connaissances factuelles sur le thème de la promotion de la santé et de la prévention qui sont particulièrement importantes aux yeux de cette assemblée ?

Avant la pause, l'Assemblée Citoyenne a eu l'honneur de recevoir la visite d'une invitée surprise : la présidente du Conseil national Maja Riniker a adressé un message de bienvenue aux membres, a salué leur engagement et leur a souhaité des discussions fructueuses.

La suite de la journée a été consacrée à la discussion et au débat sur les propositions de réforme. Leur forme finale a été présentée, puis les membres se sont répartis en groupes favorables et opposés aux différentes propositions et se sont mis d'accord au sein de ces groupes sur les principaux arguments. Ceux-ci ont ensuite été débattus au pupitre en plénière.

Le dimanche matin, les membres ont voté sur chaque proposition au moyen d'un sondage numérique. Seuls les membres de l'Assemblée Citoyenne pouvaient voter. Au moment du vote, 80 membres de l'Assemblée Citoyenne étaient présents. Pour chaque proposition, trois options étaient proposées : oui, non ou abstention. Immédiatement après l'adoption/le rejet d'une proposition, les membres étaient priés d'évaluer l'importance des arguments respectifs dans leur décision de vote (1 – pas du tout important à 4 – très important). La valeur moyenne dans la section résultats indique quels arguments ont été jugés les plus importants. La nuance de couleur dans la section résultats indique quels arguments ont été jugés les plus importants. Plus la couleur est foncée, plus l'argument a été jugé important.

Une proposition est considérée comme adoptée si plus de 50 % des membres ont voté « oui ». Après le vote sur le contenu, toutes les propositions adoptées ont été classées par ordre de priorité. Les membres ont attribué à chaque proposition un chiffre allant de 1 (pas du tout important) à 6 (très important), afin de mettre en évidence les propositions qu'ils jugeaient les plus importantes.

L'après-midi, le contenu du rapport final a été présenté et solennellement adopté. L'Assemblée Citoyenne a ensuite accueilli une autre invitée de marque : Anne Lévy, directrice de l'Office fédéral de la santé publique, a rendu hommage au travail de l'Assemblée Citoyenne et a échangé avec les membres. Elle a présenté son point de vue sur les résultats de l'Assemblée Citoyenne et les a replacés dans le contexte de la politique de santé.

« Je suis impressionnée – non seulement par la qualité des propositions, mais surtout par la profondeur et la clarté de la discussion. Les arguments pour et contre ont été présentés de manière différenciée et claire. »

Anne Lévy
Directrice de l'Office fédéral de la santé publique OFSP

LES RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE 2025

L'Assemblée Citoyenne avait pour objectif de négocier collectivement d'importants débats de société et de refléter de manière fondée l'opinion de la population. Pour ce faire, les membres ont étudié de manière approfondie le thème de la promotion de la santé et de la prévention, ont soupesé différents points de vue et discuté de propositions de réforme concrètes. Les résultats de l'Assemblée Citoyenne poursuivent trois objectifs principaux :

1. **Un signal clair envoyé au monde politique :** ils mettent en évidence les propositions que soutient un échantillon représentatif et éclairé de la population, après un examen approfondi. Il en résulte un tableau solide et bien étayé de l'opinion afin de contribuer à une opinion publique éclairée.
2. **Une invitation à se forger sa propre opinion :** le rapport doit également permettre aux personnes extérieures à l'Assemblée Citoyenne de s'approprier le sujet facilement, de découvrir différentes solutions et de se forger une opinion personnelle. À cette fin, l'Assemblée Citoyenne a compilé des connaissances pertinentes de manière compréhensible, élaboré des propositions de réforme concrètes et mis en parallèle des arguments pour et contre, afin de contribuer au renforcement de la démocratie directe.
3. **Lancer le débat public :** les résultats ne se veulent pas définitifs, mais constituer une invitation à poursuivre la réflexion. Qui peut s'en inspirer dans son environnement ? Comment utiliser les propositions de l'Assemblée Citoyenne pour faire progresser le thème de la promotion de la santé et de la prévention aux niveaux communal, cantonal et national ?

Pour répondre à ces objectifs, le résultat de l'Assemblée Citoyenne est structuré en trois chapitres :

1. **Contribution souhaitée de l'Assemblée Citoyenne :** les membres retiennent les changements qu'ils souhaitent voir pour renforcer la promotion de la santé et la prévention.
2. **Base de connaissances :** on y trouve un résumé des informations factuelles importantes que les membres ont acquises au cours du processus pour servir de base à toute personne souhaitant s'informer sur le sujet.
3. **Propositions de réforme :** ce chapitre présente les propositions concrètes de réforme de l'Assemblée Citoyenne. Chaque proposition est accompagnée d'une brève description, du résultat du vote correspondant et d'une liste des principaux arguments pour ou contre la proposition en question.

Les 6 propositions retenues sur 10 et leur ordre de priorité constituent le résultat principal de l'Assemblée Citoyenne 2025. L'Assemblée Citoyenne est un reflet diversifié de la population suisse (une « coupe transversale de la population ») et tire ainsi sa crédibilité. Elle a adopté les propositions sans se laisser guider par des intérêts personnels ou professionnels.

CONTRIBUTION DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE SUR LE THÈME « PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION »

PAR SON TRAVAIL, L'ASSEMBLÉE CITOYENNE SOUHAITE VOIR S'ACCOMPLIR LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- *Accorder une plus grande importance à la préservation de la santé (s'éloigner de la maladie pour se rapprocher de la santé).*

- *Réduire les coûts de la santé à long terme.*

- *Permettre à l'Assemblée Citoyenne d'avoir un impact…*
  - *en incitant le Parlement et la Confédération à examiner les résultats et à prendre position à ce sujet.*
  - *en incitant l'Assemblée Citoyenne à lancer des réformes et des initiatives.*
  - *en continuant de faire appel à l'Assemblée Citoyenne pour accompagner la mise en œuvre des propositions et réfléchir à de nouvelles idées (groupe de réflexion).*

- *Permettre à la population de renforcer ses propres compétences (compétences personnelles) et d'adopter un comportement sain. Pour ce faire, les citoyennes et citoyens doivent être suffisamment informés et motivés pour prendre soin de leur propre santé.*

- *Faire avancer de manière coordonnée le thème de la promotion de la santé et de la prévention, notamment en donnant plus de compétences à la Confédération.*

- *Augmenter la part des dépenses consacrées à la promotion de la santé et à la prévention, par rapport à l'ensemble des dépenses de santé.*

- *Permettre à la population de vivre et de travailler dans un environnement sain.*

INFORMATIONS SUR LE THÈME « PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION »

Selon l'Assemblée Citoyenne 2025, les informations suivantes sont importantes pour discuter du thème « Promotion de la santé et prévention » :

Défis systémiques dans le système de santé

1. Le système de santé actuel est axé sur le traitement réactif des maladies et pas assez sur la préservation et la promotion proactives de la santé.
2. En Suisse, la promotion de la santé et la prévention sont organisées de manière très centralisée au niveau fédéral, ce qui entraîne des inégalités dans la mise en œuvre entre les cantons. La coordination entre les différents acteurs du système de santé est également insuffisante.
3. Il n'existe pas de base légale au niveau national permettant d'aborder et d'encourager la promotion de la santé et la prévention de manière coordonnée.
4. La mise en œuvre de nombreuses mesures de prévention échoue en raison de résistances politiques. Les intérêts des groupes de pression empêchent souvent une politique de prévention cohérente, car la santé et la maladie sont aussi un marché très lucratif. Il en va de même pour les produits nocifs pour la santé.
5. Le système de santé suisse repose sur le principe d'une triple solidarité : entre jeunes et personnes âgées, entre malades et bien portants et entre riches et pauvres.

Prévention et promotion de la santé en Suisse

6. La promotion de la santé et la prévention ne sont pas la même chose. La promotion de la santé améliore les conditions de vie pour que les gens restent en bonne santé, par exemple grâce à de l'air pur, une eau propre, des espaces verts, de l'activité physique ou une alimentation saine au quotidien. La prévention, en revanche, vise à prévenir les maladies de manière ciblée, par exemple par la vaccination ou des examens préventifs. Si ces deux approches sont complémentaires, elles ont des priorités différentes.
7. La promotion de la santé et la prévention commencent dès l'enfance. Plus la sensibilisation à la santé est précoce, plus il y a de chance d'obtenir des effets bénéfiques à long terme.
8. Il est plus avantageux de prévenir les maladies que de les traiter. Investir davantage dans des mesures de prévention efficaces peut ainsi réduire les dépenses de santé à long terme.
9. Des examens préventifs réguliers sont importants pour détecter les maladies à un stade précoce et éviter les cas graves de maladie.
10. Des études scientifiques aux données probantes ont permis de déterminer quelles mesures sont efficaces et rentables pour prévenir les maladies non transmissibles, voir par exemple les « Best Buys » de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
11. La responsabilité personnelle est importante. Mais la santé ne dépend pas seulement de l'individu, c'est aussi une responsabilité sociale. Il ne suffit pas d'en appeler aux personnes individuelles, il faut aussi prendre des mesures pour rendre l'environnement sain.
12. La fondation Promotion Santé Suisse est une institution nationale qui lance, coordonne et évalue des projets de promotion de la santé.
13. Il existe une *stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles*. De plus, il existe déjà de nombreux programmes et mesures de prévention efficaces, mais leur mise en œuvre varie d'une région à l'autre et leur coordination est insuffisante.
14. La synergie entre la médecine conventionnelle et les approches alternatives peut aider à préserver la santé. Si les médecins intègrent davantage la naturopathie et la médecine alternative, cela multiplie les possibilités de traitement global.

Coûts et financement de la promotion de la santé et de la prévention

15. En Suisse, environ 80 % des coûts de la santé sont liés à des maladies non transmissibles, comme le cancer, le diabète et les maladies cardiovasculaires. Un mode de vie sain permettrait d'éviter ou de retarder près de la moitié des maladies non transmissibles.

16. En 2022, un total de 92,9 milliards de francs a été dépensé pour le système de santé. Les traitements et les soins dispensés dans les cabinets médicaux, les hôpitaux et les foyers sont les plus coûteux (environ 65 %). L'évolution démographique (vieillissement de la population) entraîne par ailleurs une augmentation des dépenses liées aux maladies chroniques et aux soins de longue durée.

17. La majeure partie des dépenses du système de santé est supportée par les ménages (environ 60 %). La Confédération, les cantons et les communes financent environ 32 % des coûts. Les entreprises et autres sources de financement prennent en charge environ 8 % des dépenses de santé.

18. Seule une petite partie des dépenses totales de santé est consacrée à la promotion de la santé et à la prévention. Entre 2016 et 2019, la part des dépenses consacrées à la promotion de la santé et à la prévention a été d'environ 1,7 %. En 2022, les campagnes de vaccination et de dépistage de la pandémie du Covid-19 ont fait grimper cette part à environ 4,2 % du total des dépenses de santé.

19. En 2022, la majeure partie des dépenses de prévention, soit 61 %, a été consacrée à des prestations de prévention des maladies transmissibles en raison de la pandémie de coronavirus (entre 2016 et 2019, cette part était nettement plus faible, comprise entre 7 et 11 %). Environ 20 % ont été consacrés à l'information et à la sensibilisation de la population en 2022. Environ 18 % des dépenses de prévention se répartissaient sur des mesures de prévention dans les domaines des addictions, de la santé mentale, des accidents et blessures et de l'activité physique et de l'alimentation.

20. Les coûts engendrés par les maladies transmissibles sont relativement faibles. Cela s'explique notamment par l'efficacité des mesures de prévention.

21. Les prestations de promotion de la santé et de prévention sont financées par différentes sources (notamment la dîme de l'alcool, le fonds de prévention du tabagisme, la fondation Promotion Santé Suisse). L'hétérogénéité de la structure de financement rend difficiles l'utilisation efficace des ressources disponibles et l'exploitation de synergies.

Compétences en matière de santé de la population résidente suisse

22. Beaucoup de gens ne savent pas exactement comment fonctionne le système de santé suisse. Près de la moitié de la population suisse a ainsi des difficultés à gérer les informations sur la santé et à s'y retrouver dans le système de santé.

23. Les compétences en matière de santé sont essentielles pour que les gens puissent prendre de bonnes décisions pour leur santé. Il existe déjà de nombreuses informations et offres en matière de santé, mais elles sont souvent méconnues ou difficiles à comprendre. Les groupes de population défavorisés sont particulièrement mal desservis. Pour que davantage de personnes puissent renforcer leurs compétences en matière de santé, les informations doivent être compréhensibles, accessibles et mieux communiquées.

24. L'éducation à la santé est un moyen simple et peu coûteux de sensibiliser les gens à leur santé et de leur transmettre des connaissances importantes. Elle garantit que toute personne, quelle que soit sa situation sociale ou financière, puisse recevoir les mêmes informations et ainsi mieux prendre soin de sa santé.

25. Chaque personne peut contribuer à sa propre santé en apportant de petits changements à son propre mode de vie. Cela implique notamment de faire beaucoup d'exercice, de manger sainement, de dormir suffisamment et d'avoir de bons contacts humains. En adoptant un mode de vie sain, on pourrait éviter ou retarder l'apparition d'une grande partie des maladies non transmissibles.

LES PROPOSITIONS DE RÉFORME DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

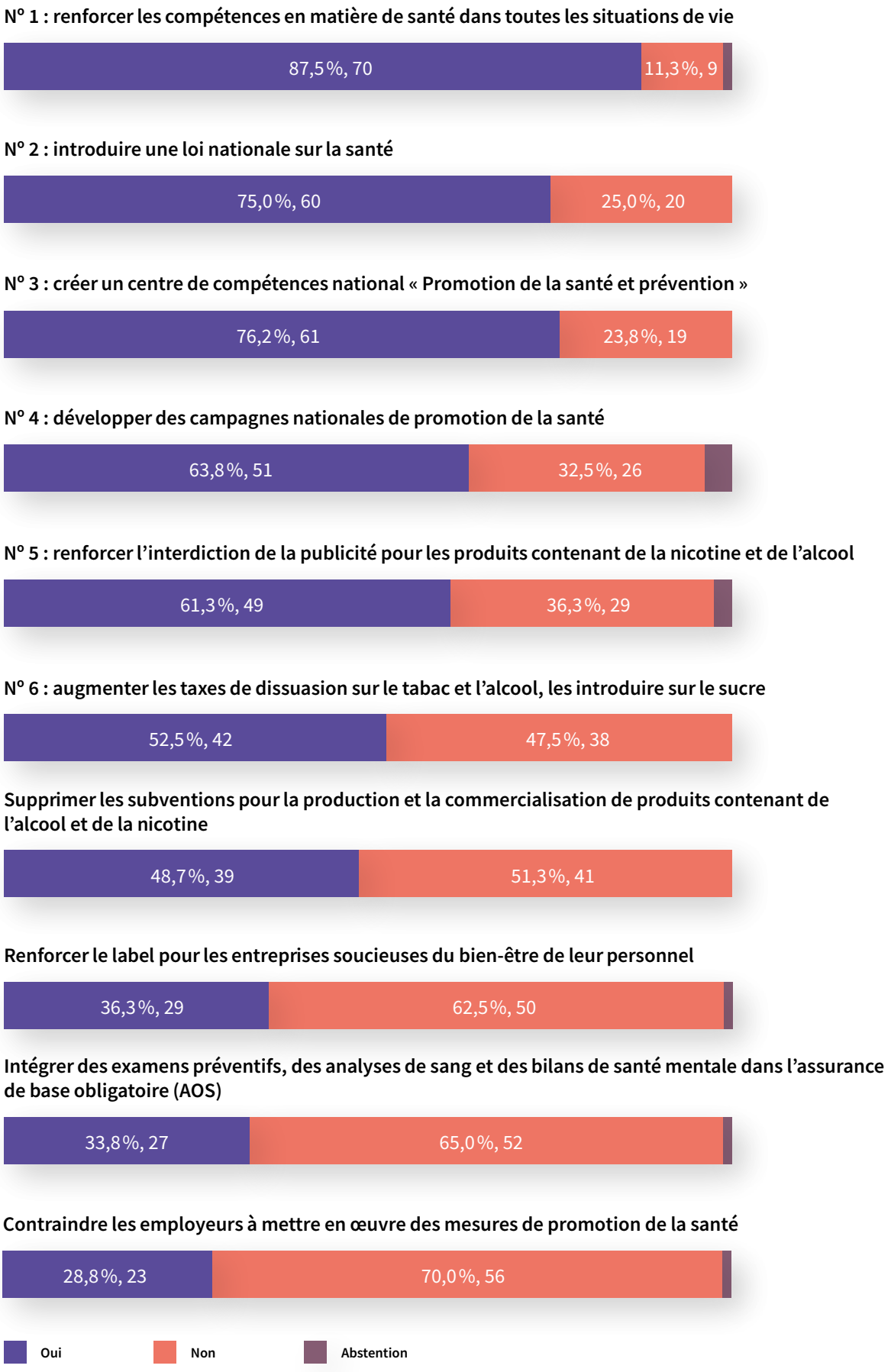

« J'ai été incroyablement impressionné par la richesse des connaissances que j'ai acquises sur le système de santé en quelques jours seulement. Plus beau encore est de découvrir la diversité des réflexions et des solutions proposées par les autres participants. »

Nevena Šaponjić, Participante

« Der Bevölkerungsrat hat aufgezeigt, welche Meinungen ohne äussere politische Beeinflussung eine Mehrheit finden können. Es ist die direkteste Art, Demokratie zu leben. »

Jens Witzig, Teilnehmer

#1 Renforcer les compétences en matière de santé à toutes les étapes de la vie

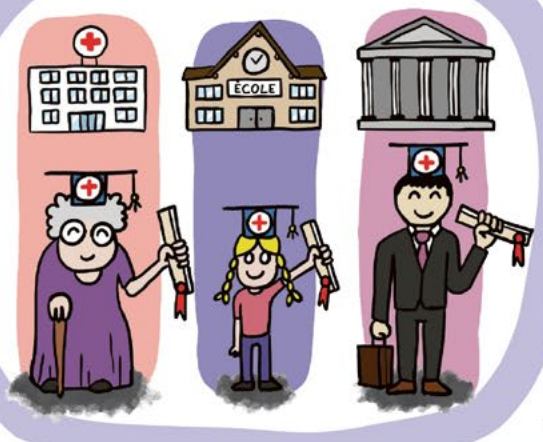

«L'éducation aide à vivre plus sainement. Cela permet de réduire les coûts de santé à long terme.»

#2 Introduire une loi nationale sur la santé

«Les compétences des différents acteurs du système de santé ne sont pas suffisamment définies. Une loi nationale permettrait d'améliorer la coordination entre ces acteurs et d'augmenter leur efficacité.»

#3 Créer un centre de compétences national «Promotion de la santé et prévention»

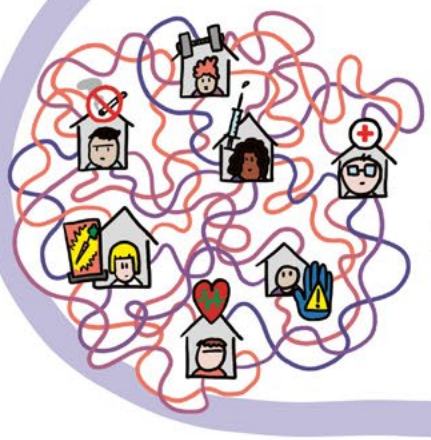

«Il existe environ 500 acteurs dans la promotion de la santé et prévention en Suisse. Un tel centre pourrait mieux coordonner les différentes stratégies.»

LES RÉSU L'ASSEMBLÉE C

Supprimer les subventions pour les produits contenant de l'alcool ou de la nicotine

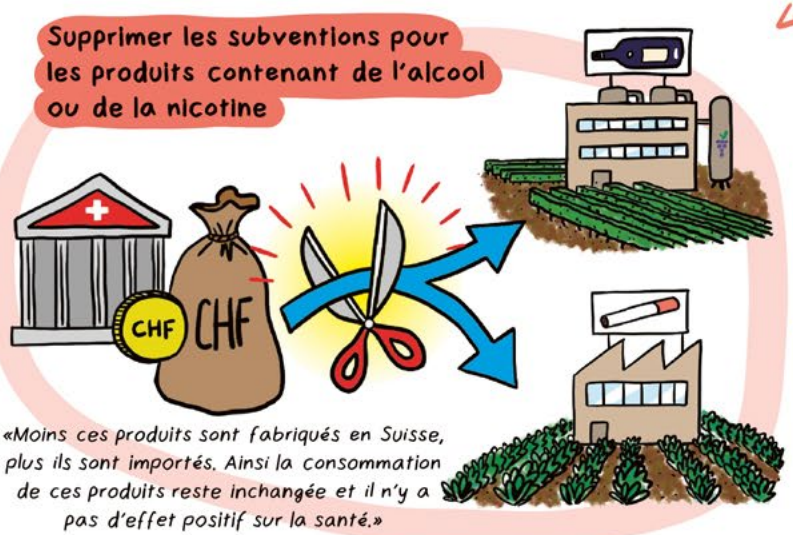

«Moins ces produits sont fabriqués en Suisse, plus ils sont importés. Ainsi la consommation de ces produits reste inchangée et il n'y a pas d'effet positif sur la santé.»

Intégrer les examens préventifs dans l'assurance de base obligatoire

«Si tous les examens préventifs sont ajoutés, les coûts exploseront à court terme.»

#5 Renforcer l'interdiction de la publicité pour le tabac et l'alcool

«Des études montrent qu'une interdiction de la publicité est efficace : elle permet d'éviter que les jeunes ne commencent à consommer.»

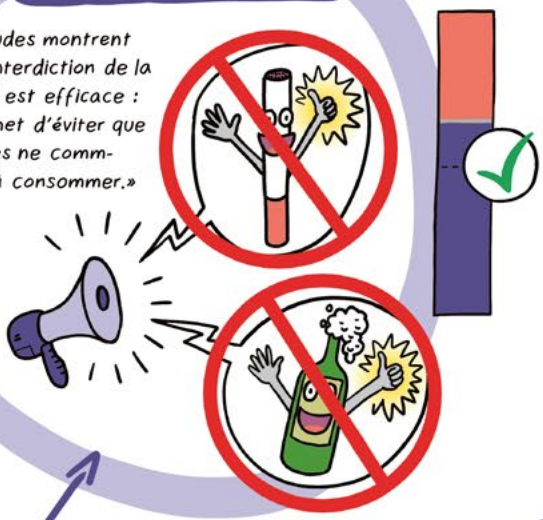

#6 Augmenter les taxes sur le tabac et l'alcool, les introduire sur le sucre

«La majeure partie des coûts liés à la santé sont liés aux maladies comme le diabète, le cancer, etc. Ces maladies sont directement liées à la consommation de l'alcool, du tabac et du sucre.»

LTATS DE
ITOYENNE 2025

#4 Développer les campagnes nationales de promotion de la santé

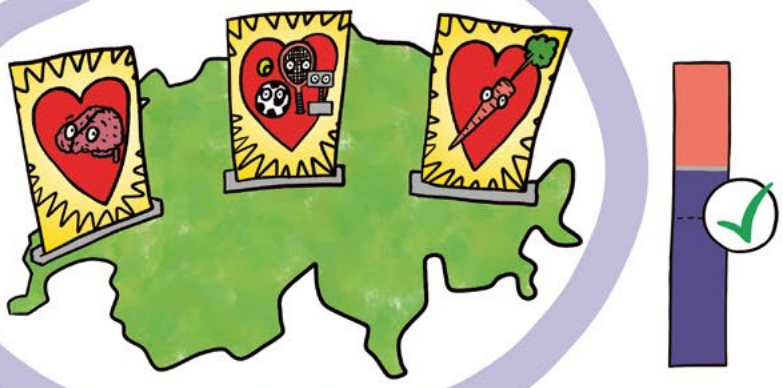

«Les campagnes de santé sont une mesure efficace dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.»

Renforcer le label pour les entreprises en faveur du bien-être du personnel

«Un label ne signifie pas forcément que la santé des employés sera améliorée.»

Obliger les entreprises à appliquer des mesures de promotion de la santé

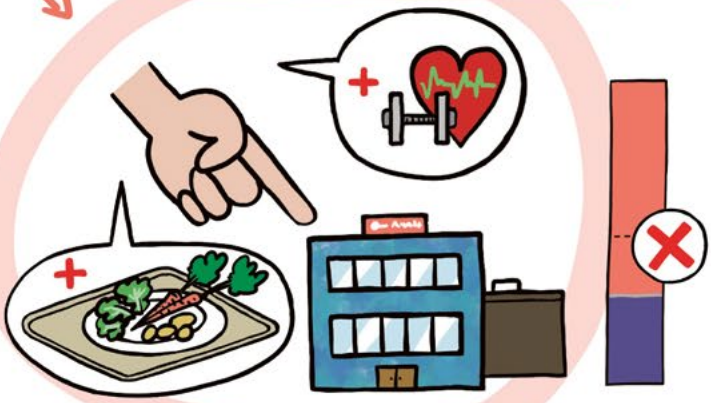

«La charge financière de cette réforme serait trop lourde pour certaines entreprises.»

HERJI

Proposition de réforme N° 1

Renforcer les compétences en matière de santé dans toutes les situations de vie

Oui (87,5 %, 70 Voix) **Non** (11,3 %, 9 Voix) **Abstention** (1,2 %, 1 Voix)

Structure de la proposition de réforme

Pour pouvoir adopter un comportement sain, la population doit disposer de compétences suffisantes en matière de santé. À cette fin, les compétences en matière de santé doivent être transmises et renforcées à toutes les étapes de la vie. Pour y parvenir, une collaboration intersectorielle entre les systèmes de la santé, de l'éducation et de l'action sociale est nécessaire.

De nombreux efforts sont déjà entrepris dans l'***éducation formelle*** pour renforcer les compétences en matière de santé (notamment le plan d'études Lehrplan 21). Néanmoins, le thème de ***la promotion de la santé et de la prévention*** peut être davantage mis en avant dans l'enseignement, notamment grâce à l'intervention ponctuelle de spécialistes du secteur de la santé (entre autres sous la forme de journées thématiques, de cours en blocs ou de visites dans les écoles).

Les compétences en matière de santé doivent également être renforcées dans le cadre de ***l'éducation informelle***, après la scolarité obligatoire, grâce à des offres volontaires adaptées à l'âge et au groupe cible (notamment en collaboration avec les communes, les associations sportives et culturelles, les maisons de retraite). Les points suivants doivent être pris en compte : il faut proposer des offres d'information facilement accessibles aux groupes (vulnérables) d'enfants, d'adolescents et d'adultes (p. ex. groupes de population peu instruits : parents d'enfants et d'adolescents).

En outre, la formation initiale et continue du personnel de santé doit être améliorée afin qu'il puisse mieux informer les gens sur les questions de santé. Il pourra ainsi transmettre ses connaissances de manière plus compréhensible et renforcer de manière ciblée les compétences de la population en matière de santé.

L'efficacité des mesures déjà en cours et des mesures supplémentaires doit être régulièrement contrôlée.

À quel point cette proposition de réforme est elle importante pour les participants à l'assemblée citoyenne ?

Indice de priorité : 4.8

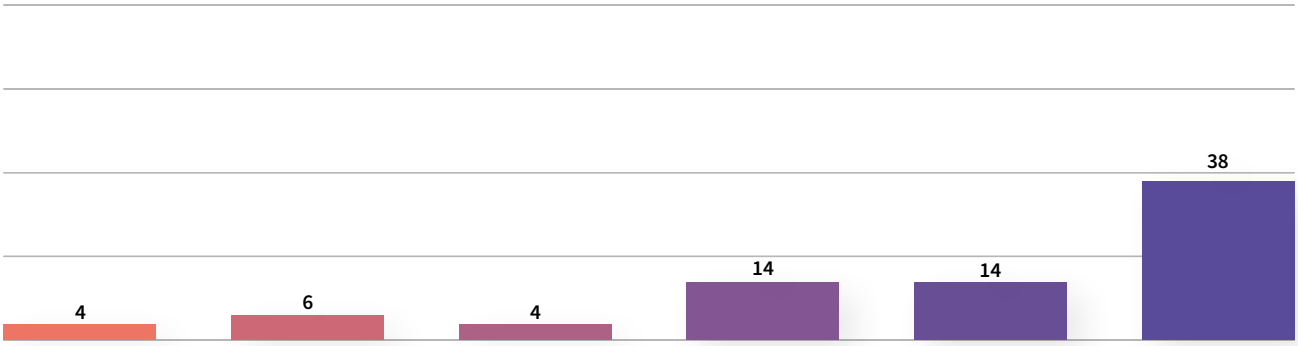

1 (Pas du tout important) **6** (Très important)

Arguments pour

3.7 L'éducation et les connaissances aident les gens à vivre plus sainement et à éviter les maladies. Cela permet de réduire les coûts du système de santé à long terme.

3.6 Les offres adaptées aux groupes cibles et à l'âge sont efficaces, car elles sont adaptées aux différentes phases de la vie et aux besoins spécifiques des personnes.

3.6 Une sensibilisation précoce des enfants et des jeunes constitue la base d'une société éclairée et aussi saine que possible. La redondance des offres renforce également l'efficacité.

3.2 Les groupes vulnérables étant exposés à des risques plus élevés, les offres spécifiques destinées à ces groupes ont un grand potentiel d'efficacité.

3.0 L'école est l'un des rares endroits qui touche toutes les (jeunes) personnes.

2.8 L'intervention de spécialistes externes lors des cours peut soulager le corps enseignant et attirer davantage l'attention.

Arguments contre

3.6 Ce thème est déjà suffisamment intégré dans le plan d'études Lehrplan 21.

3.4 L'école doit déjà faire face à de nombreuses exigences et la charge de travail du corps enseignant ne cesse d'augmenter. Si l'on investit en outre plus de temps dans l'enseignement des « compétences en matière de santé », cela se fera au détriment d'autres contenus.

3.1 Le corps enseignant ne sera pas nécessairement déchargé par des personnes externes. Les contributions ponctuelles de spécialistes ne sont pas durables.

3.1 Il existe déjà une pénurie de personnel qualifié dans le système de santé. Si ces personnes se voient confier d'autres tâches, le problème s'aggravera.

3.1 Des mesures supplémentaires impliquent des coûts supplémentaires. De plus, une collaboration intersectorielle entre les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'action sociale entraîne des coûts supplémentaires (personnel, finances).

2.9 Il devrait incomber à la famille et aux parents de promouvoir ces compétences en matière de santé et de montrer l'exemple.

2.8 L'efficacité de ces mesures est difficile à mesurer.

2.7 Il n'est pas possible de garantir que les personnes non sensibilisées ou les groupes de personnes ayant peu de compétences en matière de santé (groupes vulnérables) seront touchés, même par le biais d'offres supplémentaires.

Directement après l'acceptation/le rejet d'une proposition, il est demandé aux participants de juger à quel point chaque argument était important pour leur décision de vote (**1 – pas du tout important** jusqu'à **4 – très important**). La coloration montre l'importance moyenne de l'argument.

3.6–4
Très important

3.1–3.5
Plutôt important

2.6–3.0
Plutôt pas important

0–2.5
Pas du tout important

Proposition de réforme N° 2

Introduire une loi nationale sur la santé

Oui (75,0 %, 60 Voix) **Non** (25,0 %, 20 Voix) **Abstention** (0 %, 0 Voix)

Structure de la proposition de réforme

Le système de santé suisse est principalement axé sur le traitement des maladies. Au niveau national, la LAMal (loi fédérale sur l'assurance maladie) constitue la principale base légale. Il n'existe actuellement aucune base légale pour un système de santé global, incluant aussi bien les soins aux malades que la promotion et la préservation de la santé. Le système de santé suisse est fortement marqué par le fédéralisme, les tâches et les responsabilités étant réparties entre la Confédération, les cantons et les communes.

L'introduction d'une loi nationale sur la santé doit permettre de mieux coordonner les soins de santé en Suisse et d'ancrer la santé comme thème transversal dans tous les domaines politiques pertinents (environnement, alimentation, aménagement du territoire, transport, activité physique, etc.). Une loi nationale sur la santé doit définir des objectifs pour le système de santé, ainsi que pour la promotion de la santé et la prévention et établir une réglementation nationale des responsabilités de la Confédération, des cantons et des communes.

La Confédération doit se voir attribuer des responsabilités (supplémentaires) dans les domaines suivants :

- gestion et coordination des finances ;
- recherche en matière de santé, y compris le traitement des données et la création/gestion de bases de données ;
- directives relatives à la production d'aliments sains, y compris la réglementation des importations de produits nocifs pour la santé ;
- modifications de l'environnement (p. ex., plus d'aires de mouvement dans l'espace public) ;
- prévention et promotion de la santé.

Dans les autres domaines, les cantons conservent leurs prérogatives (p. ex. mise en œuvre de soins de santé adaptés aux besoins au niveau cantonal et local).

Les objectifs d'une loi nationale sur la santé sont les suivants :

- améliorer le système de santé en posant des bases solides ;
- stabiliser les coûts et utiliser les ressources de manière efficace ;
- réduire les maladies ;
- améliorer la transparence et la coordination ;
- élaborer une stratégie nationale de santé en accord avec les stratégies cantonales de santé ;
- réexaminer régulièrement les stratégies ;
- jeter les bases pour la création d'un centre de compétences national.

À quel point cette proposition de réforme est elle importante pour les participants à l'assemblée citoyenne ?

Indice de priorité : 4.4

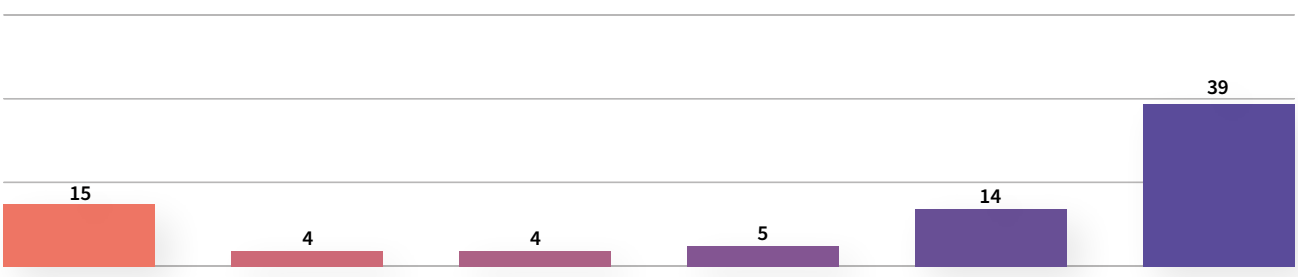

1 (Pas du tout important) **6** (Très important)

Arguments pour

3.7 En Suisse, il existe 26 systèmes de santé cantonaux différents, avec des approches et des priorités différentes en matière de promotion de la santé et de prévention. Une réglementation nationale permettrait de lisser les différences cantonales en matière de prévention et de promotion de la santé.

3.7 La répartition des responsabilités entre la Confédération, les cantons et les autres actrices et acteurs du système de santé n'est pas suffisamment claire. Cela conduit à la mise en place de structures parallèles et au déplacement des problèmes plutôt qu'à leur résolution. Une loi nationale permettrait d'améliorer la coordination entre ces parties prenantes, c'est-à-dire d'accroître l'efficacité et d'améliorer la transparence.

3.5 Une loi sur la santé permettrait de garantir une meilleure coordination dans la répartition des fonds.

3.2 Le système de santé suisse est conçu pour traiter les maladies. Une loi sur la santé permettrait de faire évoluer le système de santé de sorte qu'il s'adresse aux malades, mais aussi aux personnes bien portantes.

3.1 Une loi nationale sur la santé réduirait la bureaucratie au niveau cantonal.

3.1 Cette loi nationale sur la santé peut s'appuyer sur les travaux de la loi sur la prévention, rejetée il y a 12 ans, et en tirer parti.

3.1 La pandémie de coronavirus a montré que, dans certains cas, une action nationale est nécessaire. Pour cela, il faut une loi nationale (p. ex. une loi sur les épidémies).

2.6 Une loi nationale sur la santé contribuerait à la qualité des denrées alimentaires sur le marché.

Arguments contre

3.5 Les nouvelles lois ne sont pas toujours bien accueillies par la société. L'État ne doit pas s'immiscer dans la vie privée des individus, ni leur dicter ce qu'ils doivent manger ou comment ils doivent faire de l'exercice. La promotion de la santé et la prévention sont l'affaire de chaque individu.

3.4 Les autres pays dotés d'une loi nationale sur la santé (p. ex. la France et l'Allemagne) n'ont pas nécessairement de meilleurs systèmes de santé que la Suisse.

3.4 L'effet d'une loi nationale est discutable et le chemin pour y parvenir est très long. Il existe un risque d'augmentation de la bureaucratie et d'inertie du système.

3.4 Une loi n'est pas toujours la meilleure solution. Par exemple, il existe déjà une loi sur le dossier électronique du patient, mais sa mise en œuvre est difficile. D'autres instruments (p. ex. stratégies, directives) peuvent être tout aussi efficaces.

3.1 Le contenu précis qu'une loi nationale devrait couvrir reste flou.

2.9 Une loi nationale sur la santé freinerait l'innovation en Suisse, qui peut naître de 26 systèmes et textes de loi différents.

2.9 Il existe des besoins cantonaux qui ne peuvent pas être pris en compte dans une loi nationale (p. ex. les préférences de la population cantonale). La loi nationale entre en contradiction avec le fédéralisme.

2.6 Le financement de la mise en œuvre d'une telle loi n'est pas réglementé.

Directement après l'acceptation/le rejet d'une proposition, il est demandé aux participants de juger à quel point chaque argument était important pour leur décision de vote (**1 – pas du tout important** jusqu'à **4 – très important**). La coloration montre l'importance moyenne de l'argument.

3.6–4 Très important

3.1–3.5 Plutôt important

2.6–3.0 Plutôt pas important

0–2.5 Pas du tout important

Proposition de réforme N° 3

Créer un centre de compétences national « Promotion de la santé et prévention »

Oui (76,2 %, 61 Voix) **Non** (23,8 %, 19 Voix) **Abstention** (0 %, 0 Voix)

Structure de la proposition de réforme

En Suisse, la promotion de la santé et la prévention sont l'affaire de nombreux acteurs différents. Les cantons jouent eux aussi un rôle important dans ce domaine. Il peut donc arriver que les activités ne soient pas toujours bien coordonnées. Un centre de compétences national doit être créé pour renforcer et mieux coordonner la promotion de la santé et la prévention en Suisse. Ce centre doit s'appuyer sur des structures déjà existantes ou être créé à l'interface des structures existantes (p. ex. à l'interface de Promotion Santé Suisse et de l'OFSP). Il convient également d'examiner si les différents fonds de prévention, comme le fonds de prévention du tabagisme ou la dîme de l'alcool, doivent être regroupés au sein de ce centre de compétences. L'argent de ces fonds provient de prélèvements légaux spécifiquement destinés à des mesures de prévention. Ce regroupement permettrait d'utiliser plus efficacement les ressources financières et de rendre la promotion de la santé et la prévention plus visibles et plus efficaces.

Les objectifs d'un centre de compétences national sont les suivants :

- donner plus de visibilité à la promotion de la santé et à la prévention ;
- collecter, structurer, présenter de manière transparente et mettre à disposition du public des connaissances factuelles ;
- coordonner les activités et éviter les doublons :
- élaborer des normes de qualité et des recommandations pour des méthodes de prévention éprouvées ;
- encourager, accompagner et évaluer des projets innovants ;
- évaluer des programmes cantonaux.

À quel point cette proposition de réforme est elle importante pour les participants à l'assemblée citoyenne ?

Indice de priorité : 4.3

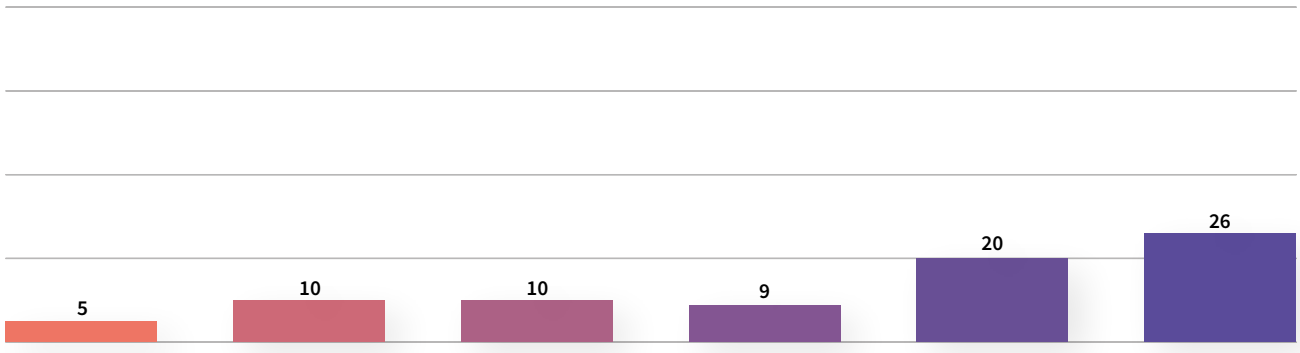

1 (Pas du tout important) **6** (Très important)

Arguments pour

3.7 Le centre de compétences peut être facilement intégré dans les structures existantes (p. ex. OFSP, Promotion Santé Suisse).

3.7 Il existe actuellement environ 500 actrices et acteurs dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention en Suisse. Un centre de compétences permettrait de mieux regrouper et coordonner les différentes bases légales, stratégies et activités. L'objectif est d'unir efficacement les forces existantes.

3.5 Aujourd'hui, il existe de nombreux cloisonnements, notamment en ce qui concerne les données. Une base de données et un système de stockage communs amélioreraient la coopération entre les actrices et acteurs.

3.3 Un centre de compétences peut fournir des bases solides pour les décisions politiques.

3.2 L'approche minimale pour une meilleure coopération entre les actrices et les acteurs concernés serait un comité interdépartemental de la santé. Le regroupement des compétences permettrait de réduire les coûts.

2.4 Il existe d'autres pays où des centres de compétences comparables sont déjà en place.

Arguments contre

3.5 La création d'un nouveau centre de compétences risque d'entraîner davantage de réglementations et des coûts élevés. Le financement d'un centre de compétences national n'est pas clair. On ne sait pas dans quelles structures le centre de compétences doit être intégré.

3.3 L'efficacité d'un tel centre de compétences n'est pas évidente.

3.2 Il n'est pas clairement défini quelles connaissances supplémentaires (y compris les données) doivent être collectées en plus de celles des institutions existantes.

Directement après l'acceptation/le rejet d'une proposition, il est demandé aux participants de juger à quel point chaque argument était important pour leur décision de vote (**1 – pas du tout important** jusqu'à **4 – très important**). La coloration montre l'importance moyenne de l'argument.

3.6–4
Très important

3.1–3.5
Plutôt important

2.6–3.0
Plutôt pas important

0–2.5
Pas du tout important

Proposition de réforme N° 4

Développer des campagnes nationales de promotion de la santé

Oui (63,8 %, 51 Voix) **Non** (32,5 %, 26 Voix) **Abstention** (3,7%, 3 Voix)

Structure de la proposition de réforme

Les campagnes nationales de promotion de la santé peuvent contribuer à sensibiliser à grande échelle la population, à l'informer et à renforcer ses compétences en matière de santé. Afin de renforcer de telles campagnes de promotion de la santé, un centre de compétences multidisciplinaire pour les campagnes doit être créé au sein de l'OFSP. Il sera composé de spécialistes des domaines de la santé, de la communication et de l'économie.

Ce centre de compétences a pour mission de renforcer encore les connaissances et la sensibilisation de la population à la promotion de la santé et à la prévention par le biais de campagnes nationales. La population doit notamment recevoir des informations sur le système de santé suisse et les coûts de la santé. Il s'agit de montrer comment la population peut prendre ses responsabilités et quels effets bénéfiques un comportement sain peut avoir. L'efficacité des campagnes doit être vérifiée.

Ce centre de compétences pour les campagnes doit donc planifier et mettre en œuvre des campagnes nationales ciblées, innovantes, créatives et faciles à comprendre. Il est également possible de faire appel à des agences de publicité externes. Le contenu de telles campagnes doit intégrer les questions et les préoccupations de la population.

Les thèmes possibles pour de telles campagnes sont entre autres :

- Compétences en matière de santé
- Importance d'un mode de vie/environnement sain (« Devenez actrice/acteur de votre propre santé »)
- Santé mentale
- Compétences de vie (bonnes relations, émotions, empathie, etc.)
- Effet d'une alimentation saine sur la santé
- Effet du sucre sur la santé

À quel point cette proposition de réforme est elle importante pour les participants à l'assemblée citoyenne ?

Indice de priorité : 3.7

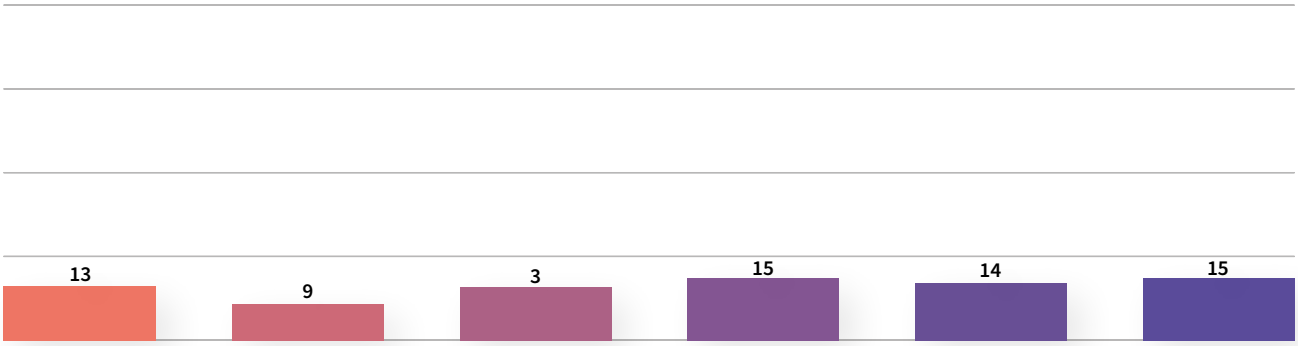

1 (Pas du tout important) **6** (Très important)

Arguments pour

3.7 Les connaissances permettent aux individus de prendre leur santé en main.

3.7 Les campagnes de santé sont une mesure efficace dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Les campagnes de prévention des accidents de la Suva en sont de bons exemples.

3.6 Les campagnes nationales ont le potentiel de toucher de larges groupes de population. L'objectif des campagnes nationales est de mieux informer toutes les tranches d'âge sur des thèmes de santé importants, notamment le dépistage et la prévention.

3.4 Le monde change. Les campagnes peuvent mettre en lumière de nouveaux thèmes et de nouvelles problématiques (p. ex. la santé mentale).

3.4 Les messages importants doivent être répétés encore et encore pour avoir un effet. Les campagnes nationales peuvent assurer la répétition de messages importants pendant plusieurs années.

Arguments contre

3.5 La fondation Promotion Santé Suisse et d'autres organisations œuvrent déjà à la diffusion de campagnes. La création d'un nouveau centre de compétences pour les campagnes entraînerait des doublons.

3.2 Pour être efficaces, les campagnes doivent être menées sur une longue période. Cela entraîne des coûts élevés.

3.0 Le financement de telles campagnes n'est pas clair. Qui doit payer ces campagnes ?

3.0 Les effets de telles campagnes sont difficiles à mesurer. Il n'est pas certain que les efforts déployés en valent la peine et que les bonnes personnes (non sensibilisées) puissent être touchées.

Directement après l'acceptation/le rejet d'une proposition, il est demandé aux participants de juger à quel point chaque argument était important pour leur décision de vote (**1 – pas du tout important** jusqu'à **4 – très important**). La coloration montre l'importance moyenne de l'argument.

3.6–4
Très important

3.1–3.5
Plutôt important

2.6–3.0
Plutôt pas important

0–2.5
Pas du tout important

Proposition de réforme N° 5

Renforcer l'interdiction de la publicité pour les produits contenant de la nicotine et de l'alcool

Oui (61,3 %, 49 Voix) **Non** (36,3 %, 29 Voix) **Abstention** (2,4 %, 2 Voix)

Structure de la proposition de réforme

Une interdiction de la publicité pour les produits contenant de la nicotine et de l'alcool vise à réduire la consommation de ces substances nocives pour la santé et à protéger en particulier les enfants et les jeunes d'une consommation précoce. Il existe déjà des restrictions en matière de publicité pour les produits contenant de l'alcool, p. ex. dans le domaine de la jeunesse. L'acceptation de l'initiative populaire « Enfants et jeunes sans publicité pour le tabac » en 2022 montre en outre la volonté claire de la population de limiter la publicité pour de tels produits.

La proposition vise à interdire totalement la publicité pour les produits contenant de la nicotine et de l'alcool (notamment à la télévision, au cinéma, lors de concerts et de festivals).

À quel point cette proposition de réforme est elle importante pour les participants à l'assemblée citoyenne ?

Indice de priorité : 3.3

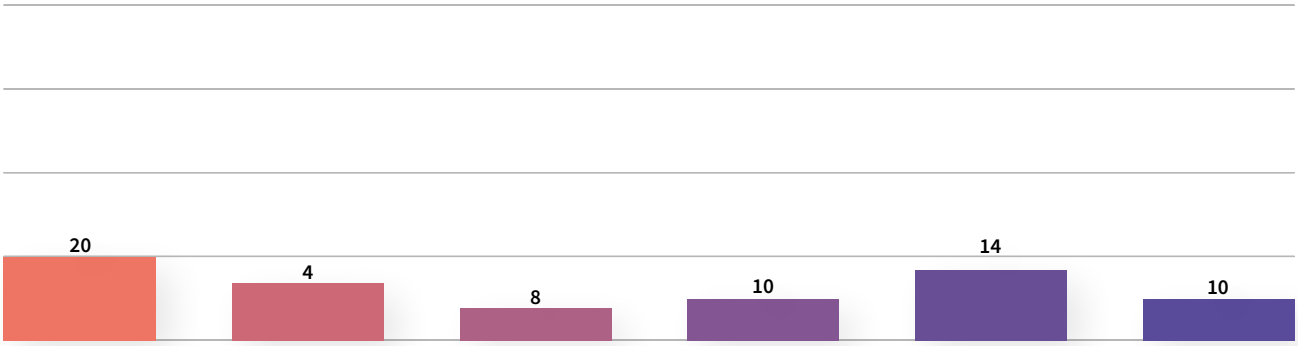

1 (Pas du tout important) **6** (Très important)

Arguments pour

3.7 L'alcool et le tabac sont nocifs pour la santé. C'est pourquoi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande l'interdiction de la publicité comme l'une des meilleures mesures pour protéger les individus de ces dangers. Des études montrent que l'interdiction de la publicité est efficace : elle contribue à empêcher les enfants et les jeunes de commencer à consommer de tels produits ou de développer des habitudes malsaines.

3.5 La publicité fabrique une nouvelle demande et manipule le libre arbitre.

3.5 Interdire la publicité n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour les pouvoirs publics.

3.5 Interdire la publicité n'est pas une forme de paternalisme, cela rend simplement ces produits moins attrayants et réduit l'incitation à la consommation.

3.4 Si moins de personnes consomment de l'alcool et du tabac, il y aura moins de problèmes de santé. Cela permettrait de réduire les coûts du système de santé, car moins de traitements seraient nécessaires pour les maladies causées par ces produits.

3.2 La proportion de personnes fumeuses en Suisse est élevée par rapport à nos pays voisins. De plus, la publicité pour le tabac en Suisse est insuffisamment réglementée en comparaison internationale.

3.0 L'interdiction de la publicité est facile à mettre en œuvre, car les annonceurs peuvent être facilement identifiés.

Arguments contre

3.2 L'effet d'une interdiction de la publicité est discutable, car les produits sont de toute façon visibles en public et en privé (p. ex., les enfants sont exposés à la consommation d'alcool par leurs parents).

3.2 La publicité est déjà suffisamment réglementée. Les interdictions et les obligations existantes sont suffisantes.

3.2 Une interdiction de la publicité en Suisse est techniquement difficile à mettre en œuvre. Les canaux en ligne, les réseaux sociaux (en particulier les influenceuses/influenceurs), les placements de produits (p. ex. dans les films) ou les contenus internationaux ne peuvent être ni contrôlés ni réglementés.

3.1 Les individus doivent pouvoir décider librement de ce qui est bon pour eux et de ce qui ne l'est pas. Cela relève de leur propre responsabilité.

2.6 Les interdictions de publicité sont difficiles à imposer sur le plan politique.

Directement après l'acceptation/le rejet d'une proposition, il est demandé aux participants de juger à quel point chaque argument était important pour leur décision de vote (**1 – pas du tout important** jusqu'à **4 – très important**). La coloration montre l'importance moyenne de l'argument.

3.6–4
Très important

3.1–3.5
Plutôt important

2.6–3.0
Plutôt pas important

0–2.5
Pas du tout important

Proposition de réforme N° 6

Augmenter les taxes de dissuasion sur le tabac et l'alcool, les introduire sur le sucre

Oui (52,5 %, 42 Voix) **Non** (47,5 %, 38 Voix) **Abstention** (0 %, 0 Voix)

Structure de la proposition de réforme

Une taxe de dissuasion sur le tabac, l'alcool et le sucre doit contribuer à réduire la consommation de ces produits. L'augmentation des prix rend l'achat moins attrayant, ce qui peut contribuer à long terme à réduire les problèmes de santé et les coûts indirects pour la société.

En Suisse, il existe déjà de telles taxes de dissuasion sur le tabac et l'alcool, mais pas encore sur les produits sucrés. La proposition consiste à augmenter les taxes existantes sur le tabac et l'alcool et à introduire de surcroît une taxe sur le sucre.

- **Tabac** : La taxe sur le tabac doit être augmentée (augmentation progressive sur plusieurs années). Les produits du tabac particulièrement nocifs doivent être taxés plus lourdement que les produits moins nocifs. Les recettes supplémentaires issues de la taxe de dissuasion doivent être investies entre autres dans la sensibilisation aux effets du tabagisme.
- **Alcool** : La taxe sur l'alcool doit être augmentée (augmentation progressive sur plusieurs années). Les boissons alcoolisées dont la teneur en alcool est plus élevée doivent continuer d'être plus lourdement taxées. Les recettes supplémentaires issues de la taxe de dissuasion doivent être investies entre autres dans la sensibilisation aux effets de la consommation d'alcool.
- **Sucre** : Une taxe de dissuasion indexée sur la teneur des boissons sucrées et des sucreries doit être introduite et augmentée (augmentation progressive sur plusieurs années). Plus la teneur en sucre d'un produit est élevée, plus celui-ci doit être taxé. Les édulcorants cancérigènes doivent être taxés dans la même proportion. Les recettes issues de la taxe de dissuasion doivent être investies entre autres dans la sensibilisation en matière d'alimentation.

À quel point cette proposition de réforme est elle importante pour les participants à l'assemblée citoyenne ?

Indice de priorité : 3.0

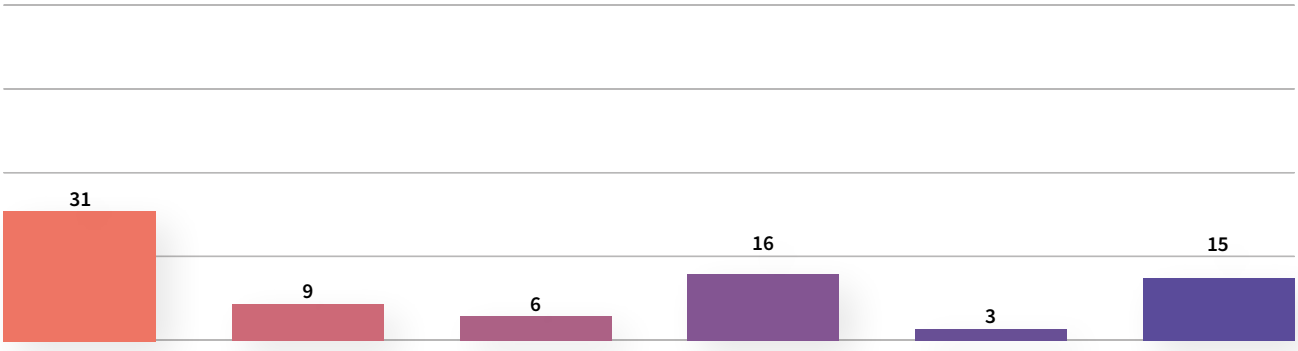

1 (Pas du tout important) **6** (Très important)

Arguments pour

3.6 Le tabac, l'alcool et l'excès de sucre sont mauvais pour la santé. Contrôler leur prix est un moyen efficace pour réduire la consommation de ces produits. Cela contribue à la prévention des comportements nocifs pour la santé.

3.6 La majeure partie des coûts du système de santé (jusqu'à 80 %) est due à des maladies comme le diabète, le cancer, etc. Ces maladies sont directement liées au tabagisme, à l'alcool et au sucre. En Suisse, il y a (trop) de personnes fumeuses et l'alcoolisme est un problème.

3.5 On ne peut pas compter sur la seule bonne volonté : l'industrie des boissons sucrées a eu des années pour réduire la teneur en sucre des produits, mais rien n'a changé !

3.4 Les taxes sont préférables aux interdictions et ne coûtent rien à l'État.

3.3 Les coûts sont directement supportés par les personnes qui portent atteinte à leur santé (principe du pollueur-payeur).

3.2 Des prix plus élevés peuvent notamment décourager les « nouvelles consommatrices/nouveaux consommateurs ».

Arguments contre

3.7 La sensibilisation est préférable à l'augmentation des taxes.

3.4 Les « taxes punitives » ne servent à rien, il faut plutôt proposer des alternatives moins nocives pour la santé.

3.3 Une augmentation des taxes ou des prix ne modifiera pas la consommation.

3.2 Il est difficile de définir ce qui est « mauvais pour la santé » en ce qui concerne le sucre. Qui détermine quelle quantité est saine ou malsaine ?

3.0 Une taxe plus élevée encouragerait le marché noir ou le « tourisme d'achat » dans les pays limitrophes.

3.0 Se limiter à l'alcool, au tabac et au sucre n'est pas exhaustif. D'autres produits (comme les médicaments et les cosmétiques) sont oubliés.

2.9 Des prix plus élevés creusent les inégalités sociales (p. ex. les aliments hautement transformés sont souvent consommés par des personnes touchées par la pauvreté : celles-ci ne devraient pas être davantage pénalisées).

2.6 Il existe déjà suffisamment de taxes sur l'alcool et le tabac et ces produits sont suffisamment chers.

Directement après l'acceptation/le rejet d'une proposition, il est demandé aux participants de juger à quel point chaque argument était important pour leur décision de vote (**1 – pas du tout important** jusqu'à **4 – très important**). La coloration montre l'importance moyenne de l'argument.

3.6–4 Très important

3.1–3.5 Plutôt important

2.6–3.0 Plutôt pas important

0–2.5 Pas du tout important

PROPOSITIONS DE RÉFORME REJETÉES

Proposition de réforme :

Supprimer les subventions pour la production et la commercialisation de produits contenant de l'alcool et de la nicotine

Oui (48,7 %, 39 Voix) **Non** (51,3 %, 41 Voix) **Abstention** (0 %, 0 Voix)

Structure de la proposition de réforme

Les subventions accordées pour la production et la commercialisation de produits nocifs pour la santé, comme le tabac et l'alcool, sont en contradiction avec les objectifs de protection de la santé. Cette proposition a donc pour objectif de ne plus subventionner la production et la commercialisation de produits nocifs pour la santé. Cela concerne :

- la production et la commercialisation de produits de consommation contenant de l'alcool
- la production et la commercialisation de produits du tabac ou de produits contenant de la nicotine

Ces subventions doivent plutôt être utilisées pour la production et la commercialisation de produits bénéfiques pour la santé.

Arguments contre

3.6 La viticulture et le vin font partie de notre patrimoine culturel. Supprimer les subventions aurait un effet négatif sur la production et la qualité du vin suisse.

3.5 Moins la Suisse produit elle-même ces produits, plus elle en importe. La consommation reste la même et cela n'a pas d'influence positive sur la santé.

3.3 Si les produits concernés ne sont plus cultivés, cela a un impact sur notre paysage et notre biodiversité.

2.9 Si les subventions sont supprimées, des emplois disparaîtront dans les secteurs touchés.

Arguments pour

3.8 Il faut promouvoir des modes de vie sains et permettre à chaque personne de mener une vie saine. Les subventions qui vont à l'encontre des stratégies nationales en matière de santé ne sont ni appropriées ni logiques (« Pourquoi subventionner quelque chose de nocif pour la santé ? »).

3.1 Supprimer les subventions n'entraînerait pas une augmentation des importations, car il est possible de les contrôler par des droits de douane.

3.0 La suppression des subventions n'aurait qu'une faible incidence sur l'économie et l'emploi.

3.0 Les incitations à la fabrication de produits sains sont plus efficaces que les interdictions pures et simples.

3.0 Le risque d'un puissant contre-lobby est réduit, car les subventions peuvent être utilisées à la place pour la production et la commercialisation de produits sains dans le secteur agricole (« l'argent reste dans le secteur agricole »).

Directement après l'acceptation/le rejet d'une proposition, il est demandé aux participants de juger à quel point chaque argument était important pour leur décision de vote (**1 – pas du tout important** jusqu'à **4 – très important**). La coloration montre l'importance moyenne de l'argument.

3.6–4 Très important

3.1–3.5 Plutôt important

2.6–3.0 Plutôt pas important

0–2.5 Pas du tout important

Proposition de réforme :

Renforcer le label pour les entreprises soucieuses du bien-être de leur personnel

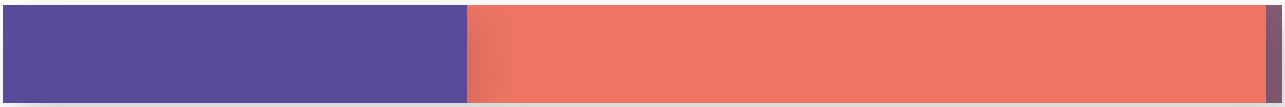

Oui (36,3 %, 29 Voix) **Non** (62,5 %, 50 Voix) **Abstention** (1,2 %, 1 Voix)

Structure de la proposition de réforme

L'environnement de travail est important pour la santé des collaboratrices et des collaborateurs. Plus une entreprise compte de membres du personnel en bonne santé, plus la productivité est élevée. C'est pour cette raison qu'il existe le label « Friendly Workspace ». Ce label a été créé par Promotion Santé Suisse afin de renforcer le bien-être du personnel sur une base volontaire. Le label complète les normes et standards existants (ISO).

La proposition a pour but de développer et de renforcer ce label en collaboration avec les organisations patronales et syndicales. Le label doit pouvoir être utilisé dans toutes les entreprises, indépendamment de leur taille et de leur catégorie professionnelle. Il convient également de sensibiliser davantage les entreprises et de les motiver à participer. Par exemple, les expériences recueillies peuvent être présentées et diffusées sous forme d'« exemples de bonnes pratiques ».

Arguments contre

3.4 Un label ne signifie pas que la satisfaction et la santé du personnel s'en trouvent améliorées.

3.2 Il existe déjà suffisamment de certifications et leur utilité est limitée. Le marché devrait régler lui-même ces questions.

3.2 Il y a des coûts pour les entreprises (certification et renouvellement de certification). De plus, le contrôle de la conformité a un coût.

2.8 Le caractère volontaire peut conduire à ce que seules quelques entreprises participent. Il a donc peu de « caractère réformateur ».

2.7 Risque de discrimination pour les entreprises non labellisées, y compris des pertes économiques à moyen et long terme.

Arguments pour

3.6 Le label encourage les initiatives et les comportements exemplaires, ce qui est bénéfique tant pour les entreprises que pour la communauté. Une entreprise labellisée peut être plus attrayante pour sa clientèle.

3.5 Le label renforce la considération portée aux collaboratrices et aux collaborateurs.

3.4 Le label peut donner aux entreprises des avantages sur le marché du travail. Il permet également de s'orienter dans la recherche d'un emploi.

3.3 Les procédures sont simples et légères et n'entraînent pas de charge administrative importante pour les entreprises.

Directement après l'acceptation/le rejet d'une proposition, il est demandé aux participants de juger à quel point chaque argument était important pour leur décision de vote (**1 – pas du tout important** jusqu'à **4 – très important**). La coloration montre l'importance moyenne de l'argument.

3.6–4
Très important

3.1–3.5
Plutôt important

2.6–3.0
Plutôt pas important

0–2.5
Pas du tout important

Proposition de réforme :

Intégrer des examens préventifs, des analyses de sang et des bilans de santé mentale dans l'assurance de base obligatoire (AOS)

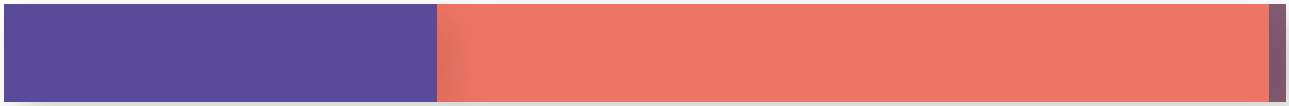

Oui (33,8 %, 27 Voix) **Non** (65,0 %, 52 Voix) **Abstention** (1,2 %, 1 Voix)

Structure de la proposition de réforme

L'assurance de base (AOS) couvre des mesures préventives spécifiques définies dans l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS). Il s'agit notamment de certaines vaccinations, de dépistages pour les groupes à risque et d'autres mesures de dépistage précoce ou de prévention des maladies. Ces mesures sont remboursées de manière uniforme dans toute la Suisse. Parallèlement, chaque canton décide lui-même s'il rembourse ou non des mesures préventives supplémentaires. Il existe de ce fait des différences cantonales en ce qui concerne ces mesures préventives supplémentaires.

C'est pourquoi des mesures préventives supplémentaires doivent être intégrées dans l'assurance de base (AOS). Cela concerne :

- dépistage des cancers du côlon, du poumon, du sein, de la peau, du col de l'utérus et de la prostate
- analyses de sang partielles et complètes régulières (p. ex., hémogramme partiel tous les ans et hémogramme complet tous les cinq ans)
- évaluation de l'état de santé mentale dans le cadre d'examens de routine. Les médecins généralistes sont responsables de l'évaluation et de l'éventuelle orientation vers des traitements complémentaires. L'évaluation de la santé mentale (par les personnes concernées ou les médecins généralistes) se fait sur la base d'un questionnaire (en ligne) standardisé pour toute la Suisse

Ces mesures restent facultatives pour la population.

Il convient en outre de mieux informer/sensibiliser la population sur les mesures préventives déjà prises en charge par l'AOS. Les canaux possibles à cet effet sont des campagnes nationales ou des mesures de communication coordonnées par les caisses d'assurance maladie (par exemple via des applications).

Arguments contre

3.4 Si tous les examens préventifs pris en charge par l'AOS (et pas seulement ceux qui ont fait leurs preuves en matière d'efficacité, d'adéquation et de rentabilité), les coûts exploseront à court terme. Cela signifie que les primes d'assurance maladie augmenteront également.

3.2 La valeur ajoutée des examens préventifs n'est pas évidente. Les dépistages de cancer, en particulier, donnent lieu à de nombreux cas de « faux positifs ». En d'autres termes, des personnes reçoivent à tort un diagnostic de cancer alors qu'elles ne sont pas malades, ce qui nécessite des examens complémentaires. Cela entraîne une charge financière et mentale supplémentaire.

3.1 Les examens préventifs existants dans l'AOS sont aujourd'hui peu utilisés. Il serait préférable d'informer sur les examens préventifs existants plutôt que d'en ajouter de nouveaux.

3.0 Nous n'avons pas assez de personnel de santé qualifié pour effectuer ces examens préventifs supplémentaires.

3.0 À l'exception de la coloscopie, les résultats des examens de dépistage ne sont pas fiables.

2.9 Les examens préventifs ne s'attaquent pas aux racines du problème (p. ex. la prévention du cancer).

Arguments pour

3.7 Les examens préventifs permettent de dépister des maladies avant qu'elles ne deviennent aiguës, ce qui permet en retour de réduire les coûts. En effet, plus le diagnostic est posé en amont, plus les chances de réussite du traitement sont grandes.

3.4 L'intégration des examens préventifs dans l'AOS encourage les personnes à recourir à ces prestations.

3.4 Les raisons plaidant en faveur de l'intégration de nouvelles mesures dans l'AOS sont les suivantes : le principe de solidarité : l'égalité des chances et l'égalité de traitement (pas de différences entre les cantons, les régions linguistiques, les cultures régionales, les revenus, etc.).

3.2 Les maladies psychiques touchent de plus en plus de personnes. Elles restent toutefois un grand tabou, ce qui rend leur dépistage précoce encore plus difficile.

2.9 Une réduction des coûts à long terme nécessite une augmentation des coûts à court terme.

Directement après l'acceptation/le rejet d'une proposition, il est demandé aux participants de juger à quel point chaque argument était important pour leur décision de vote (**1 – pas du tout important** jusqu'à **4 – très important**). La coloration montre l'importance moyenne de l'argument.

3.6–4
Très important

3.1–3.5
Plutôt important

2.6–3.0
Plutôt pas important

0–2.5
Pas du tout important

Proposition de réforme :

Contraindre les employeurs à mettre en œuvre des mesures de promotion de la santé

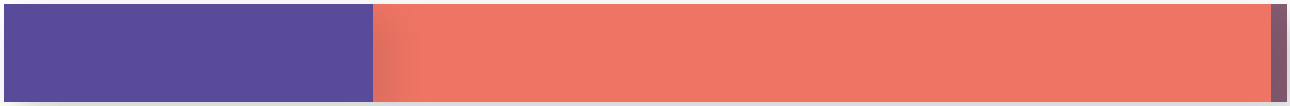

Oui (28,8 %, 23 Voix) **Non** (70,0 %, 56 Voix) **Abstention** (1,2 %, 1 Voix)

Structure de la proposition de réforme

En Suisse, les contraintes physiques et psychiques au travail ont augmenté ces dernières années. Cela entraîne une augmentation des absences au travail, ce qui engendre à son tour des coûts élevés. Les employeurs sont légalement tenus de veiller à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail. Mais pour réduire davantage le stress et les contraintes, des mesures supplémentaires sont nécessaires.

La proposition prévoit d'obliger les employeurs à introduire, en collaboration avec le personnel/les syndicats, d'autres mesures de promotion de la santé dans leur entreprise (en complément des obligations légales sur la sécurité au travail et la loi sur le travail). Pour ce faire, un catalogue national de mesures doit être élaboré, basé sur la gestion de la santé en entreprise (GSE). Les entreprises peuvent choisir dans ce catalogue les mesures appropriées et les adapter aux besoins de leur activité. La Confédération est responsable de l'élaboration et de la diffusion du catalogue, en collaboration avec les associations patronales et syndicales.

Jusqu'à présent, les propositions suivantes ont été faites pour ce catalogue de mesures : primes individuelles pour un mode de vie sain : systèmes d'incitation pour les centres de fitness : sport pendant les heures de travail : repas de qualité à la cantine : semaine de 4 jours : cours sur la communication, le bien-être et la gestion du stress : intervention ergothérapeutique : enquête annuelle auprès du personnel.

Il conviendra dans un deuxième temps d'examiner quelles mesures doivent effectivement être intégrées au catalogue.

Arguments contre

3.4 La qualité de vie en entreprise dépend des possibilités financières de l'entreprise. Pour les PME, la charge financière serait trop lourde.

3.3 Cette proposition entraîne davantage de bureaucratie pour les entreprises. Les PME, en particulier, ne peuvent pas se permettre cette charge supplémentaire.

3.1 Les entreprises en font déjà beaucoup et sont déjà fortement réglementées et également contrôlées (p. ex. SECO, cantons). En outre, des solutions suffisantes ont déjà été élaborées pour différents secteurs sur une base volontaire.

3.0 Les situations de stress et les maladies psychiques ne sont pas uniquement liées au lieu de travail, elles sont également un phénomène de notre époque et de notre société.

2.4 L'obligation imposée aux employeurs peut conduire les personnes à assumer moins de responsabilités personnelles.

Arguments pour

3.7 Nous passons beaucoup de temps au travail et notre lieu de travail devrait donc également contribuer à notre santé.

3.6 « Les obligations sont efficaces » : lorsque l'assurance-accidents obligatoire a été introduite, le travail de prévention s'est intensifié et le nombre total des accidents du travail ainsi que leur gravité ont diminué.

3.6 Les maladies psychiques dues à des situations de stress ou de conflits au travail ont augmenté et engendrent des coûts élevés. Davantage de promotion de la santé et de prévention en entreprise a un fort potentiel de réduction des coûts pour le système de santé.

3.5 La loi suisse sur le travail est plutôt faible en comparaison européenne. D'autres mesures contraignantes sont donc nécessaires. Cela permettrait notamment de réguler les « mauvaises » entreprises.

3.5 Plus les membres du personnel vont bien, plus ils sont performants au travail.

3.2 Si l'on n'oblige pas les employeurs à agir, ils ne font rien.

Directement après l'acceptation/le rejet d'une proposition, il est demandé aux participants de juger à quel point chaque argument était important pour leur décision de vote (**1 – pas du tout important** jusqu'à **4 – très important**). La coloration montre l'importance moyenne de l'argument.

3.6–4 Très important

3.1–3.5 Plutôt important

2.6–3.0 Plutôt pas important

0–2.5 Pas du tout important

CITATIONS DE PARTICIPANTS

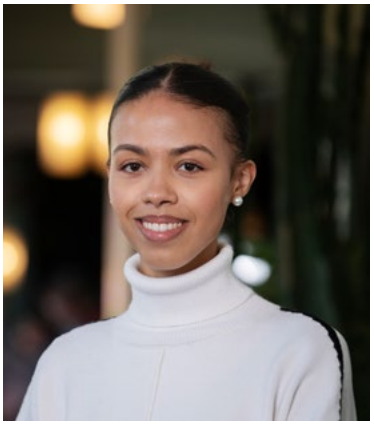

« Die Teilnahme am Bevölkerungsrat war für mich eine wertvolle Erfahrung, die gezeigt hat, wie wichtig es ist, unterschiedliche Perspektiven zusammenzubringen, um gemeinsame Lösungen für unsere Zukunft zu entwickeln. »

Orla Rütsche, Teilnehmerin

« Un'esperienza straordinaria che mi ha fatto comprendere l'importanza della partecipazione diretta al processo di individuazione e lancio di una proposta di riforma. Da cittadino residente in Svizzera da pochi anni, ho scoperto la ricchezza culturale e sociale di un Paese che ha saputo costruire nei secoli un'identità comune, sviluppando il senso di comunità e appartenenza di popolazioni con tre lingue diverse e due religioni. Da partecipante all'Assemblea Cittadina auspico che la riforma proposta venga presa in carico, sviluppata, approvata e, soprattutto, trasformta in legge operativa! »

Riccardo Bianco, Partecipante

« Une expérience tant civique qu'humaine. »

Nathalie Berthod, Participante

« Die Teilnahme am Bevölkerungsrat war eine bereichernde Erfahrung, die mir neue Perspektiven eröffnet hat und mich inspiriert, aktiv an unserer Gesellschaft mitzuwirken. »

Serkan Sönmez, Teilnehmer

«Un incontro tra culture, religioni e idiomi diversi che si sono uniti per portare avanti un tema molto sentito dai cittadini svizzeri, in cui applicare direttamente la democrazia, sostenendo la maggioranza. Per me è stato un atto di umiltà, un servizio alla comunità e un insegnamento su come stare insieme e uniti, apprendere aspetti del sistema svizzero sinora sconosciuti e dedicare tempo ed energie per trovare una visione comune.»

Patrizia Cotti, Participante

«Dass der Bevölkerungsrat in seiner Heterogenität qualitativ gute, faktenbasierte und von der Mehrheit mitgetragene Vorschläge erarbeiten konnte – und das in relativ kurzer Zeit – lässt mich hoffen, dass hier ein neues Werkzeug zur Stärkung der demokratischen Prozesse in unserem Land am Entstehen ist.»

Karin Daams, Teilnehmerin

«Die Teilnahme am Bevölkerungsrat war für mich eine bereichernde Erfahrung. Ich habe gelernt, wie wichtig echte Mitbestimmung und respektvoller Austausch in unserer Gesellschaft sind.»

Osam Mohammed, Teilnehmer

«Per me è stata un'esperienza molto arricchente, non ero ben informata sui vari temi riguardanti la sanità nel nostro Paese! Sono molto contenta di aver fatto quest'esperienza! Per tutto l'impegno, la dedizione e il lavoro svolto da tutti noi, mi aspetto, quantomeno, di essere ascoltata e mi auguro un esito positivo!»

Milena Mini, Partecipante

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

Adrian Kottmann
Agostino Velotti
Alain Cherbuin
Alan Ghilardi
Albert America
Anaïs Zingg
Ariana Huseynzade
Ashwin Thampi
Augusta Simoni-Bullo
Baptiste Favre
Beatrice Adler
Carmen Religieux
Caroline Minelli
Christian Wyss
Christof Bucheli
Christof M.
Christophe R.
Clay G.
Dilan U.
Dolores Tognetti
Elisha Ventura
Eriks B.
Eveline B.
Fabian K.
Fernando Picenoni
Ha Nguyen
Heidi Siegenthaler
Helio Jorge Loureiro Correia
Herold M.
Hildegard A.
Jamila O.
Jan Kurz

Jasmin Moqadam
Jean-Louis F.
Jens Witzig
Judith Eliane F.
Julie Zeller
Jürg Tobler
Karin Daams
Katharina W.
Laura M.
Lim Vitou Nam
Loris Cereda
Lucian Radut
Magdalena L.
Marco N.
Margrit Eggert
Markus Buchmann
Martin Bayer
Martin Schwendimann
Martin Wülfert
Martin Rehm
Martin Toggweiler
Matthieu S.
Megane Favaretto
Milena Mini
Monika Braunschweig
Nataliya A.
Nathalie Berthod
Nevena Šaponjić
Nicolina Onofrei
Norma Widmer-Hueber
Oliver L.
Orla Rütsche
Osam Mohammed
Patrizia Cotti
Raffael Biber
Ramona R.
Rebeca M.
Regula Delvai
Renate B.
Riccardo Bianco
Roberto Garavaglia
Roland S.
Roswitha W.
Ruedi Schärli
Sabahudin Avdović
Sabrina Medici
Sandy Théoduloz
Sanela Z.
Sassi G.
Serkan Sönmez
Stefano D.
Susann P.
Thomas K.
Urs R.
Urs W.
Urs Wespi
Valbona S.
Vincenz Bischof
Virginia Ulrich
Yulia V.
Yvonne C.

À PROPOS DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

ORGANISATION

ÉQUIPE DE PROJET

Une équipe de projet s'est occupée de l'organisation et de la mise en œuvre de l'Assemblée Citoyenne 2025 au Centre d'études sur la démocratie d'Aarau (ZDA).

Matteo Pal, Loïc Schwab, Tamara Bill, Andri Heimann & Gabriel Pelloquin (manquent : **Daniel Kübler, Francesco Veri & Nenad Stojanović**)

CONCEPTION DE PROCESSUS ET ANIMATION

Une équipe expérimentée d'Interface *Politikstudien Forschung Beratung AG* était responsable de la conception du processus et de l'animation de l'Assemblée Citoyenne 2025.

Amélie Pestoni, Amadea Tschannen, Lukas Oechslin, Sarah Mariéthoz & Flurina Landis

Équipe de co-facilitation
Flavia Fries, Oswald König, Noemi Scheurer, Jennifer Obanla, Micaël Metry, Elsa Hoessli, Andrea Plata, Anaïs Sägesser, Nora Moor & Marie Hürlimann

L'équipe de projet, les responsables de la conception du processus et de la modération, l'équipe de co-facilitation ainsi que des assistants étudiants lors du week-end de clôture dans la salle du Conseil national à Berne.

COMITÉ CONSULTATIF DU PROCESSUS

Un groupe de spécialistes a apporté son soutien à l'équipe de projet en partageant ses connaissances en matière de processus de délibération.

- **Alice el-Wakil** (Université de Copenhague)
- **André Bächtiger** (Université de Stuttgart)
- **Brigitte Geißel** (Université Goethe de Francfort)
- **Chloé Santoro** (Université Paris-Est Créteil)
- **Hannah Werner** (Université de Zurich)
- **Hélène Landemore** (Université de Yale)
- **Ieva Česnulaitytė** (Democracy Next)
- **Kyle Bozentko** (Center for New Democratic Processes)
- **Roman Huber** (Mehr Demokratie)
- **Simon Niemeyer** (Université de Canberra)
- **Victor Sanchez-Mazas** (Université de Genève)

GROUPE D'ACCOMPAGNEMENT POLITIQUE

Un groupe d'accompagnement politique a veillé à ce que les discussions et les résultats de l'Assemblée Citoyenne soient entendus au niveau politique.

- **Barbara Gysi** (conseillère nationale PS)
- **Benjamin Fischer** (conseiller national UDC)
- **Bettina Balmer** (conseillère nationale PLR)
- **Christian Lohr** (conseiller national Le Centre)
- **Giorgio Fonio** (conseiller national Le Centre)
- **Jörg Mäder** (conseiller communal d'Opfikon, ancien conseiller national PVL)
- **Manuela Weichelt** (conseillère nationale Les Verts)
- **Melanie Mettler** (conseillère nationale PVL)

ACCOMPAGNEMENT THÉMATIQUE

Une analyse du champ politique « augmentation des coûts de la santé » rédigée par Interface a servi de base technique à l'équipe de projet.

Outre les conseils d'Interface, le processus a fait appel à des spécialistes pour qu'ils apportent leur expertise thématique. Leur tâche consistait à fournir des informations de fond sur un aspect particulier d'un sujet et à répondre aux questions dans le cadre d'un échange direct avec les membres de l'Assemblée Citoyenne.

Les personnes suivantes étaient présentes lors du week-end de lancement (16 novembre 2024) :

- **Andreas Balthasar** (Université de Lucerne et Interface)
- **Bea Albermann** (Unisanté)
- **Carlo de Pietro** (Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana SUPSI)
- **Chantal Grandchamp** (Unisanté et Université de Lucerne)
- **Christian von Plessen** (Unisanté)
- **David Weisstanner** (Université de Lucerne)
- **Francesca Bosisio** (Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud HEIGVD)
- **Marc Höglinger** (Haute école des sciences appliquées de Zurich ZHAW)
- **Monika Rüegg** (Office fédéral de la santé publique OFSP)
- **Stefan Felder** (Université de Bâle)
- **Valérie d'Acremont** (Unisanté)

Les personnes suivantes étaient présentes lors de la deuxième réunion en ligne (7 janvier 2025) :

- **Anina Hanimann** (Interface)
- **David Weisstanner** (Université de Lucerne)
- **Francesca Bosisio** (Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud HEIG-VD)
- **Karin Zürcher** (Unisanté)
- **Verena Biehl** (Haute école des sciences appliquées de Zurich ZHAW)

Les personnes suivantes étaient présentes le samedi après-midi du week-end de discussion (15 février 2025) :

- **Anna-Sophia Beese** (Careum)
- **Barbara Gysi** (conseillère nationale PS)
- **Bettina Balmer** (conseillère nationale PLR)
- **Diego Taboada** (Avenir Suisse)
- **Fabien Deillon** (conseiller cantonal vaudois UDC)
- **Felix Schneuwly** (Comparis)
- **Giorgio Fonio** (conseiller national Le Centre)
- **Jörg Mäder** (conseiller communal d'Opfikon, ancien conseiller national PVL)
- **Manuela Weichelt** (conseillère nationale Les Verts)
- **Michael Tschäni** (prio.swiss – L'Association des assureurs-maladie suisses)
- **Mirjam Lämmle** (Ligue suisse contre le cancer)
- **Nicolas Müller** (Réseau Delta)
- **Nora Picchi** (Syna – Le syndicat)
- **Robin Rieser** (Fédération des médecins suisses, FMH)
- **Simon Schnyder** (Union suisse des arts et métiers usam)
- **Stéphanie Monod** (Unisanté)
- **Thomas Szucs** (Université de Bâle)
- **Valérie Piller Carrard** (conseillère nationale PS)
- Représentation d'une direction cantonale de santé

Les personnes suivantes ont commenté et classé par écrit les résultats intermédiaires après le week-end de discussion :

- **David Hess-Klein** (Office fédéral de la santé publique OFSP)
- **Francesca Bosisio** (Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud HEIG-VD)
- **Milo Puhan** (Université de Zurich)
- **Stéphanie Pin** (Unisanté)

FINANCEMENT

Le budget total du projet s'élève à 1,5 million de francs et s'étend sur 4 ans (2022 – 2026). Ce budget couvre à la fois l'organisation et la mise en œuvre de l'Assemblée Citoyenne, ainsi qu'un poste de post-doctorant et un poste de doctorant à l'Université de Zurich. L'Assemblée Citoyenne est principalement financée par le *Fonds national suisse* et l'agence *Innosuisse* dans le cadre du programme *BRIDGE Discovery*. D'autres fonds proviennent de la *Fondation Mercator Suisse*.

BRIDGE Stiftung Mercator Schweiz

Experten:
• Stärkung bestehender Strukturen sinnvoller
• Stiftung Gesundheitsförderung Schweiz hat gesetzlichen Auftrag, G+P zu fördern, koordinieren und evaluieren